

LES IMAGES D'ABUS PÉDOSEXUELS

Analyse des sites internet par **cyberaide!ca**[®]

Novembre 2009



LE CENTRE CANADIEN *de*
PROTECTION DE L'ENFANCE^{MC}



LE CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™
Aider les familles. Protéger les enfants.

NOVEMBRE 2009

Éditeur
Canadian Centre for Child Protection

Rédactrice principale
Kelly Bunzeluk

Design
Janell Loewen

Traduction
René Morin

Imprimé pour le Centre canadien
de protection de l'enfance par
Premier Printing
1, avenue Beghin
Winnipeg (Manitoba) R2J 3X5

Convention du service
Poste-publications no PM40044804

Retourner toute correspondance ne pouvant
être livrée au Canada au :
Centre canadien de protection de l'enfance
1415, avenue Church
Winnipeg (Manitoba) R2X 1G5

Le **Rapport de recherche sur les Images d'abus pédosexuels** ainsi que le
Rapport sommaire sont téléchargeables au www.cyberaide.ca/recherche.



Les images d'abus pédosexuels

ANALYSE DES SITES INTERNET PAR CYBERAIDE.CA

NOVEMBRE 2009

Also available in English

Ce rapport de recherche a été rédigé par Kelly Bunzeluk, en collaboration avec le personnel du Centre canadien de protection de l'enfance.

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles de l'auteure et elles ne reflètent pas nécessairement celles de Bell Canada, de nos partenaires ou de toute personne qui nous a fait part de ses observations et de ses commentaires.

TABLE DES MATIÈRES

TABLEAUX ET FIGURES	1
GLOSSAIRE ET ACRONYMES	2
REMERCIEMENTS	3
LE CENTRE CANADIEN DE PROTECTION DE L'ENFANCE	4
PARTIE I	
1. OBJECTIF	6
2. SOMMAIRE	8
3. LES IMAGES D'ABUS PÉDOSEXUELS	14
3.1 Ampleur du problème	14
3.2 La pornographie juvénile sur Internet et les infractions sexuelles contre les enfants	19
4. MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS	22
4.1 Méthodologie et questions de recherche	22
4.2 Limites	24
4.3 Classification des images — groupe d'âge des enfants et gravité des abus	26
5. LES SITES D'HÉBERGEMENT D'IMAGES D'ABUS PÉDOSEXUELS	30
5.1 La typologie des sites	30
5.2 Sélection et analyse des images	33
5.3 Les images d'abus pédosexuels décrites par Cyberaide.ca	35
5.4 L'analyse des pages	40
5.5 Le marketing d'enfants	51

6. LE « MARCHÉ » DES ABUS PÉDOSEXUELS	56
6.1 À quoi ressemble un site commercial d'hébergement d'images d'abus pédosexuels?	58
6.2 Quel genre d'images retrouve-t-on sur les sites commerciaux?	59
6.3 Où sont hébergés les sites commerciaux?	61
6.4 Comment se font les achats d'images d'abus pédosexuels?	64
6.5 Que peut-on acheter?	65
7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	66
7.1 Conclusion	66
7.2 Recommandations	68
PARTIE II	
8. CYBERAIDE.CA	72
8.1 Historique de Cyberaide.ca	72
8.2 Formation des analystes	74
8.3 Fonctionnement de Cyberaide.ca	76
8.4 Signalements à Cyberaide.ca	77
8.5 Triage et analyse des signalements	78
8.6 Classification des signalements	79
8.7 Traitement des signalements d'activités illégales	83
9. RÉFÉRENCES	86

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 2.1	Top 5 des pays hébergeurs de sites internet contenant des images d'abus pédosexuels	11
TABLEAU 2.2	Top 5 des pays hébergeurs d'images d'abus pédosexuels	11
TABLEAU 2.3	Top 5 des pays vendeurs de matériel sur des sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels	11
TABLEAU 5.1	Types d'incidents relatifs à un site internet	31
TABLEAU 5.2	Incidents de pornographie juvénile confirmée, par type de site	32
TABLEAU 5.3	Comparaison de l'âge des enfants et du degré de gravité des abus observés sur les images d'abus pédosexuels analysées	37
TABLEAU 5.4	Comparaison du sexe des enfants et du degré de gravité des abus observés sur les images d'abus pédosexuels analysées	39
TABLEAU 5.5	Pourcentage des sites internet contenant des images d'enfants de moins de 8 ans	40
TABLEAU 5.6	IMS des enfants sur les sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels	41
TABLEAU 5.7	Top 15 des pays hébergeurs d'images et de sites	44
TABLEAU 5.8	Nombre d'adresses IP associées à chaque page web	47
TABLEAU 5.9	Les domaines de premier niveau les plus souvent associés à des sites pédopornographiques	48
TABLEAU 5.10	Les 20 mots les plus souvent relevés sur les sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels	52
TABLEAU 5.11	Date de prise des images	54
TABLEAU 6.1	Degré de gravité des abus observés sur les images d'abus pédosexuels relevées sur des sites commerciaux	59
TABLEAU 6.2	Groupe d'âge des enfants sur les images d'abus pédosexuels relevées sur des sites commerciaux	59
TABLEAU 6.3	Groupe d'âge des enfants sur les images d'abus pédosexuels relevées sur des sites commerciaux	60
TABLEAU 6.4	Sexe de l'enfant sur les images d'abus pédosexuels relevées sur des sites commerciaux	60
TABLEAU 6.5	Localisation (déterminée géolocalisation IP) du serveur hôte des images d'abus pédosexuels et des sites internet à caractère commercial	61
TABLEAU 6.6	Mobilité d'un site commercial d'hébergement d'images d'abus pédosexuels sur une période de 48 heures	63
TABLEAU 6.7	Modes de paiement prétendument acceptés sur les sites commerciaux d'hébergement d'images d'abus pédosexuels	64
TABLEAU 8.1	Traitement des signalements par Cyberaide.ca	76
TABLEAU 8.2	Classification secondaire (par Cyberaide.ca) des incidents analysés	82

LISTE DES FIGURES

FIGURE 5.1	Degré de gravité des abus observés sur 4 110 images uniques d'abus pédosexuels	35
FIGURE 5.2	Groupe d'âge approximatif des enfants sur les images d'abus pédosexuels d'après leur indice de maturité sexuelle	36
FIGURE 5.3	Sexe de l'enfant sur l'image	38
FIGURE 5.4	Pages web hébergées sur plusieurs serveurs	43
FIGURE 5.5	Le titre d'une page web apparaît dans le coin supérieur de la fenêtre du navigateur	53
FIGURE 8.1	Répartition par type des signalements à Cyberaide.ca (selon la classification du signalant)	77
FIGURE 8.2	Reclassification des signalements par types d'incidents après analyse par Cyberaide.ca	79
FIGURE 8.3	Arbre de décision des analystes	80

GLOSSAIRE ET ACRONYMES

3D (TROIS DIMENSIONS) : Technique de modélisation en trois dimensions permettant de donner du réalisme à une image.

ADRESSE IP : Numéro d'identification unique attribué à un ou plusieurs ordinateurs ou appareils en réseau.

CNCEE (CENTRE NATIONAL DE COORDINATION CONTRE L'EXPLOITATION DES ENFANTS) : Composante policière (administrée par la GRC) de la Stratégie nationale du Canada pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet.

COPINE (COMBATING PAEDOPHILE INFORMATION NETWORKS IN EUROPE) : Le projet COPINE, mené par le collègue universitaire Cork, en Irlande, s'intéresse à la criminalité pédosexuelle sur Internet depuis 1997. En 2008, sa directrice Ethel Quayle, est passée à l'Université d'Édimbourg et poursuit les travaux de là-bas.

DOMAINE DE PREMIER NIVEAU : Particule finale d'un nom de domaine (qui suit le dernier point).

DOMAINE GÉNÉRIQUE : Domaine de premier niveau à au moins trois caractères destiné et à la portée de toute entité, quelle que soit son origine géographique.

DOMAINE NATIONAL : Domaine de premier niveau à deux caractères correspondant à un code de pays.

DVD (DIGITAL VERSATILE DISK) : Des DVD d'images d'abus pédosexuels sont en vente sur les sites pédopornographiques commerciaux.

FSI (FOURNISSEUR DE SERVICES INTERNET) : Entreprise qui fournit des services d'accès à Internet.

GRC (GENDARMERIE ROYALE DU CANADA) : Agence de police nationale du Canada.

HTML (HYPERTEXT MARKUP LANGUAGE) : Langage le plus couramment utilisé pour décrire la structure de l'information textuelle dans une page web.

URL (UNIFORM RESOURCE LOCATOR) : Adresse exclusive d'une page web ou autre ressource internet.

INHOPE (INTERNATIONAL ASSOCIATION OF INTERNET HOTLINES) : L'association INHOPE a été fondée en 1999 pour représenter les centrales de signalement internet (comme Cyberaide.ca) du monde entier et les soutenir dans leur mission de donner suite aux signalements de contenu illégal.

MESSAGERIE INSTANTANÉE : Communication en temps réel entre deux ou plusieurs personnes.

NCMEC (NATIONAL CENTER FOR MISSING & EXPLOITED CHILDREN) : Partenaire de Cyberaide.ca aux États-Unis et opérateur du service Cybertipline.

RÉSEAU POSTE À POSTE : Réseau composé d'au moins deux ordinateurs capables de partager des fichiers sans passer à un serveur central.

SHA-1 (SECURE HASH ALGORITHM) : Empreinte numérique calculée d'après le contenu d'un message.

IMS (INDICE DE MATURITÉ SEXUELLE) : Estimation du groupe d'âge d'un enfant à partir des caractères physiques observables de son développement sexuel.

USB (UNIVERSAL SERIAL BUS) : Bus qui permet de brancher des périphériques à un ordinateur. Les clés USB sont des appareils de stockage miniatures communément utilisés pour stocker, échanger ou sauvegarder des fichiers informatiques.

REMERCIEMENTS

Le Centre canadien de protection de l'enfance tient à souligner les efforts de nombreuses personnes et de nombreux organismes qui ont contribué au présent rapport. Remerciements particuliers à Bell Canada qui, par son soutien à Cyberaide.ca, contribue largement à notre réussite. Par son soutien à la recherche, Bell Canada nous permet de diffuser les résultats de cet important rapport et d'émettre des recommandations visant à renforcer la protection des enfants canadiens.



Nous aimerions également remercier toutes les personnes qui ont examiné les versions préliminaires du présent rapport et offert leurs précieux commentaires. Merci notamment à :

- ▶ Gerry Miller, Université du Manitoba
- ▶ Dr. John Wiens, Université du Manitoba
- ▶ Norm Wong, Justice Canada
- ▶ Barry MacKillop, Sécurité publique Canada
- ▶ Carole Morency, Justice Canada
- ▶ Jerilynn Daniels, Bell Canada
- ▶ Suzanne Morin, Bell Canada
- ▶ Dr. Ethel Quayle, Université d'Édimbourg
- ▶ Tink Palmer, Marie Collins Foundation

Ce rapport n'aurait jamais vu le jour sans la généreuse contribution de Bell.





LE CENTRE CANADIEN *de* PROTECTION DE L'ENFANCE^{MC}

LE CENTRE CANADIEN *de* PROTECTION DE L'ENFANCE est une organisation caritative nationale vouée à la sécurité personnelle des enfants. Notre but est de réduire la violence faite aux enfants par l'entremise de programmes et de services destinés à la population canadienne. Notre mission :

- ▶ Réduire les cas de disparition et d'exploitation sexuelle d'enfants
- ▶ Sensibiliser la population à la sécurité personnelle et à l'exploitation sexuelle des enfants
- ▶ Participer aux recherches d'enfants disparus
- ▶ Représenter et promouvoir la cause des enfants exploités sexuellement

Le Centre canadien de protection de l'enfance met en œuvre trois principaux programmes :



La centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants, notamment par la pornographie juvénile, la cyberprédation (leurre), la prostitution d'enfants, le tourisme pédophile et le trafic d'enfants.



Programme d'éducation à la prévention qui vise à outiller les enfants contre la maltraitance. Enfants avertis stimule le développement de l'estime de soi et du savoir-agir chez les enfants; le programme adopte une approche communautaire pour mieux faire connaître les consignes de sécurité et de protection des enfants. Enfants avertis comprend un manuel de l'enseignant, de l'information sur comment réagir à des révélations de maltraitance, des programmes de formation, des livres et des marionnettes, des jeux et des activités en ligne pour les familles.



Programme qui vise à aider les organismes de services à l'enfance à créer des milieux sûrs pour les enfants. Il propose des stratégies, des politiques et une approche méthodique pour aider les organismes à réduire les risques d'abus pédosexuels et à protéger les enfants qui leur sont confiés.

La sensibilisation et l'éducation sont au cœur de toutes nos activités. Nous offrons aussi des services en cas de disparition d'enfants au Manitoba sous l'égide de Child Find Manitoba.



CYBERAIDE.CA TIENT LIEU DE CENTRALE CANADIENNE DE SIGNALEMENT DES CAS D'EXPLOITATION SEXUELLE D'ENFANTS. Nous traitons en particulier les signalements de cas de pornographie juvénile, de cyberprédation (leurre), de prostitution d'enfants, de tourisme pédophile et de trafic d'enfants. Cyberaide.ca fut lancé sous la forme d'un projet pilote provincial en septembre 2002; en mai 2004, il fut intégré, en même temps que le Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants de la GRC, à la Stratégie nationale du gouvernement du Canada pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet.

Cyberaide.ca reçoit des signalements de cas d'exploitation sexuelle d'enfants et les renvoie aux corps policiers; nous diffusons aussi du matériel d'éducation et de sensibilisation dans le but de protéger la sécurité des Canadiennes et des Canadiens. Le développement du matériel de prévention s'aligne sur les signalements du public à Cyberaide.ca et la recherche en éducation.

Pour remplir son mandat de protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet, Cyberaide.ca :

- ▶ reçoit et analyse les signalements du public relativement à du matériel potentiellement illégal et des activités liées à l'exploitation sexuelle d'enfants, et renvoie tous les cas litigieux à l'instance policière compétente;
- ▶ offre de l'information et des ressources ainsi que des services d'aide et d'orientation pour aider les familles canadiennes à protéger leur sécurité sur Internet.

À des fins de sensibilisation et de prévention, Cyberaide.ca propose des règles de sécurité en ligne et mène des campagnes de sensibilisation nationales.



1 OBJECTIF

Le présent rapport offre un survol de l'information obtenue via les signalements transmis à Cyberaide.ca, notamment en ce qui concerne les sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels sur Internet. Après analyse des milliers de signalements reçus du public entre le 26 septembre 2002 et le 31 mars 2009, nous sommes en mesure de présenter ce que nous avons appris sur le sujet. Les points suivants seront abordés :

- ▶ la typologie des sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels
- ▶ le degré de gravité des abus pédosexuels montrés sur les images ainsi que le groupe d'âge et le sexe des enfants
- ▶ les pays où sont hébergés les sites internet et les images
- ▶ les caractéristiques textuelles particulières des sites internet (textes de remplacement, attributs TITLE, vocabulaire et barres de titre)
- ▶ la date estimée de prise des images
- ▶ les aspects commerciaux des abus pédosexuels et de la vente d'images illégales
- ▶ le processus d'analyse de Cyberaide.ca ainsi que le nombre et les types de signalements reçus

Le présent rapport est le premier d'une série produite par Cyberaide.ca. Comme les autres qui suivront, il contient des recommandations à l'intention des acteurs du dossier. L'information servira à orienter les activités de sensibilisation et les décisions des pouvoirs publics.

Le présent rapport porte sur les signalements transmis à Cyberaide.ca concernant des sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels.



2 SOMMAIRE

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE IMMORTALISE DES ABUS SEXUELS CONTRE DES ENFANTS. Elle se présente sous forme d'images, d'enregistrements audio, de vidéos, de dessins ou de récits d'agressions sexuelles contre des enfants. Elle est produite de manière délibérée et peut être diffusée facilement par l'entremise d'Internet, de plateformes en ligne et d'appareils électroniques portatifs. Un abus pédosexuel est un acte criminel; personne ne peut rester indifférent au problème des abus pédosexuels.

Ce rapport porte sur l'analyse de 15 662 incidents relatifs à des sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels et de 4 110 images uniques.

Ce rapport livre une analyse approfondie des signalements à Cyberaide.ca, la centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants. Il porte sur les images d'abus pédosexuels relevées sur des sites internet et brosse un portrait de l'étendue du problème du point de vue de la centrale de signalement. Cyberaide.ca a analysé 35 111 incidents relatifs à un site internet; de ce nombre, 15 662 concernent des sites qui hébergent de la pornographie juvénile et ont été étudiés aux fins de ce rapport. Du même souffle, ce rapport formule une série de recommandations à l'intention des éducateurs, des décideurs, des organisations non gouvernementales et d'autres acteurs qui luttent contre les abus pédosexuels et l'exploitation des enfants sur Internet. Ces douze recommandations préconisent des améliorations dans les domaines de l'éducation et de la sensibilisation, de la technologie, des politiques publiques et de la recherche.



Incidents : un même signalement par un membre du public peut contenir de l'information sur un courriel et un site internet. On considérerait alors qu'il s'agit de deux incidents distincts, et chacun serait analysé séparément. Voir page 79 pour une explication détaillée.

Les résultats de cette analyse révèlent des données bouleversantes en ce qui concerne la problématique des images d'abus pédosexuels. Ce qui inquiète le plus, c'est la gravité des abus : plus de 35 % des images analysées montrent des agressions sexuelles graves. En ce qui a trait au groupe d'âge des enfants sur les images, on constate que les enfants de moins de 8 ans sont le plus souvent soumis à des agressions sexuelles. Il est encore plus bouleversant de constater que des agressions sexuelles extrêmes sont commises contre des enfants de moins de 8 ans. Ces statistiques contrastent avec la fausse idée que la pornographie juvénile prend le plus souvent la forme de photographies innocentes et anodines d'enfants nus. Les éléments suivants méritent une attention particulière :

- ▶ **35,9 %** des images montraient des agressions sexuelles contre l'enfant et **64,1 %** montraient des enfants dans des positions délibérément obscènes.
- ▶ **77,6 %** des pages web contenaient au moins une image d'abus pédosexuel contre un enfant de moins de 8 ans; dans bien des cas, ces images montraient des bébés ou des bambins en train de se faire agresser. Une évaluation indépendante des images révèle que **57,4 %** montraient des enfants de moins de 8 ans, et une autre tranche de **24,7 %**, des enfants de 8 à 12 ans.
- ▶ Les images d'enfants de moins de 8 ans montraient le plus souvent des enfants soumis à des agressions sexuelles (**37,2 %**). Le portrait est différent en ce qui a trait aux images d'enfants plus âgés, où les enfants étaient le plus souvent représentés posant nus ou dans une position obscène.
- ▶ Dans les scènes d'agressions sexuelles extrêmes contre des enfants (bestialité, ligotage, torture et actes dégradants dont des scènes de défécation), les enfants avaient le plus souvent moins de 8 ans (**68,5 %** des cas).
- ▶ **83,0 %** des images montraient des filles.

De nombreux sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels semblent comporter une composante marketing. Ces sites mettent l'accent sur les images (39,5 % sont des galeries d'imagettes, 19,7 %, des portails, et 13,3 %, des sites d'hébergement d'images) et sont consacrés le plus souvent (70,2 %) à plusieurs enfants. Les messages véhiculés sur ces sites sont à caractère ouvertement sexuel et valorisent les abus pédosexuels. Les mots *preteen* (préado) et *young* (jeune) comptent parmi les plus fréquemment relevés sur ces sites. Nous ne mentionnerons pas les expressions les plus fréquentes à cause de leur forme et du fait qu'elles s'utilisent comme termes d'interrogation; lorsque nous analysons les textes de remplacement (qui sont intentionnellement ajoutés à une image à des fins descriptives), les mots *lolita* et *free* apparaissent plus de 4 000 fois chacun. Les expressions *free rape*, *nymphets land*, *preteen lolita pics*, *lust collection* et *free underage incest stories* sont des exemples typiques de textes utilisés pour décrire des images.



Il y aurait lieu de faire un effort particulier pour sensibiliser les enfants de 12 ans et moins aux abus pédosexuels.

Il faut tout particulièrement aider ces jeunes enfants à identifier les signes d'abus. Les efforts de sensibilisation dans ce domaine doivent être exhaustifs et donner aux enfants les outils et le courage nécessaires pour empêcher les abus et les dénoncer. Il y aurait lieu aussi de réfléchir à la manière d'aborder un sujet aussi délicat avec des enfants d'âge préscolaire dans une logique de sensibilisation.



L'analyse des textes de remplacement révèle que les mots *lolita* et *free* apparaissent plus de 4 000 fois chacun.



Dans le but de banaliser la consommation de ces images d'abus pédosexuels, les sites qui les hébergent recourent volontiers au vocabulaire propre à la pornographie adulte légale (*hot videos, sexy, hardcore, porn*) ainsi qu'aux tactiques de marketing sexuel associées à ce type de contenu.

Il n'y a pas que le texte de la page qui semble s'adresser à un large auditoire; le texte parle aux consommateurs qui ont des préférences déviantes. La plupart des sites internet (70,2 %) présentaient plusieurs enfants plutôt qu'un seul (29,8 %) et contenaient des images d'enfants caractérisés par toutes sortes d'indices de maturité sexuelle (58,6 %). Le nombre d'images par page variait d'une à 467, mais oscillait le plus souvent entre 20 et 30 en moyenne. Ce portrait contrasté de la présentation des sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels semble correspondre aussi à la réalité des sites commerciaux, qui prétendent donner accès à du matériel pédopornographique supplémentaire. L'analyse des 800 sites commerciaux signalés à Cyberaide.ca permet de les répartir en trois thèmes : **innocence, sexualité adulte et pornographie, ou noirceur et dépravation.**

THÈMES COURANTS - SITES COMMERCIAUX :

INNOCENCE	Représentée au moyen de couleurs pastel ou vives, de jouets, d'animations et de mots comme <i>angel, innocent, virgin</i> ou <i>pure</i> . Ces sites internet présentent plutôt de jeunes enfants (depuis les tout-petits jusqu'aux enfants du primaire) et correspondent aux intérêts des enfants. Lorsque les enfants sont vêtus, ils portent une tenue convenable pour leur âge. Généralement, les enfants ne font que poser et sont rarement contraints à des actes sexuels.
PORNOGRAPHIE ET SEXUALITÉ ADULTE	Représentée au moyen de couleurs vives, de mots obscènes comme <i>slut, lolita, juicy, tight</i> et <i>nymphet</i> , et de décors et de tenues comparables à ce que l'on voit dans les sites de pornographie adulte. Vêtements plutôt sexy, maquillage outrancier, lingerie et tenues de cabaret en abondance. Les sites de ce type cherchent à présenter les enfants comme des personnes jeunes, consentantes et débauchées. Les poses sont plus ouvertement lascives, et certains sites contiennent des images d'enfants contraints à des actes sexuels.
NOIRCEUR ET DÉPRAVATION	Beaucoup de noir, de gris, de rouge ou de motifs de camouflage; mots ou expressions comme <i>dark desires, pedophile</i> et <i>sick</i> . Les sites de ce type montrent surtout des enfants contraints à des actes sexuels entre eux ou avec des adultes. On y trouve aussi des scènes de maltraitance sexuelle extrême contre des bambins et parfois des bébés.

Depuis juillet 2007, Cyberaide.ca relève les modes de paiement annoncés sur les sites commerciaux d'hébergement d'images d'abus pédosexuels. Depuis lors, nos analystes ont noté 27 différents modes de paiement acceptés, qui pourraient pour la plupart être considérés comme des systèmes de paiement en ligne. Or, dans 54,8 % des cas, les sites internet indiquaient néanmoins accepter les cartes de crédit classiques. La majorité (85,1 %) vendaient des abonnements moyennant des paiements périodiques allant de 4 \$ à 490 \$ (53 \$/mois en moyenne). Certains

50,2 % des sites commerciaux d'hébergement d'images d'abus pédosexuels prétendent accepter au moins un mode de paiement par carte de crédit.

vendaient aussi des DVD (5,8 %) à des prix pouvant aller jusqu'à 1 900 \$, ou encore des ensembles de toutes sortes (4,7 %), des collections d'images (3,1 %), des vidéos (1,1 %) et des sites internet (0,2 %). Il existe bel et bien un vaste marché pour les images d'abus pédosexuels. La disponibilité des sites commerciaux d'hébergement d'images d'abus pédosexuels témoigne de la valeur et de la demande pour ce type de contenu.

Hélas, très peu de pays sont exempts de tout blâme dans le dossier des abus pédosexuels sur Internet. Un examen des pays hébergeurs de sites internet et d'images pédopornographiques, déterminés par géolocalisation IP au moment de l'analyse, révèle que ce type de contenu est hébergé dans près de 60 pays.

De nombreux obstacles technologiques compliquent le suivi des images d'abus pédosexuels sur Internet. La réalité, c'est que ce matériel illégal est largement et publiquement accessible et qu'il change régulièrement d'emplacement pour éviter d'être mis hors ligne. La mobilité constante des contenus et la difficulté d'identifier les opérateurs des sites font qu'il est nécessaire de trouver de nouvelles solutions pour mieux traiter ce problème.

Sur une période de 48 heures, Cyberaide.ca a dénombré pour un même site internet 212 adresses IP localisées dans 16 pays différents.

TABLEAU 2.1 Top 5 des pays hébergeurs de sites internet contenant des images d'abus pédosexuels

12 696 incidents relatifs à un site internet		
1	États-Unis	49,2 %
2	Russie	20,4 %
3	Canada	9,0 %
4	Japon	4,3 %
5	Corée du Sud	3,6 %

TABLEAU 2.2 Top 5 des pays hébergeurs d'images d'abus pédosexuels

4 110 images uniques		
1	États-Unis	57,3 %
2	Canada	12,6 %
3	Russie	7,5 %
4	Pays-Bas	3,6 %
5	Espagne	3,4 %

TABLEAU 2.3 Top 5 des pays vendeurs de matériel sur des sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels


800 sites commerciaux		
1	États-Unis	65,6 %
2	Canada	8,7 %
3	Russie	5,6 %
4	Pays-Bas	2,9 %
5	Allemagne	1,8 %

Un examen des pays hébergeurs de sites internet et d'images pédopornographiques, déterminés par géolocalisation IP au moment de l'analyse, révèle que ce type de contenu est hébergé dans près de 60 pays.

La majorité (86,3 %) des images hébergées au Canada ont été relevées sur un des cinq premiers services qui hébergent du contenu illégal.

Ce rapport permet de constater que nous sommes en présence d'un problème grave et que nous en savons encore très peu sur les jeunes victimes qui figurent sur les images que les analystes traitent tous les jours. En dépit des efforts déployés dans le monde entier, identifier ces enfants reste une tâche extrêmement difficile. Comme bien d'autres organismes du domaine, le Centre canadien de protection de l'enfance s'inquiète énormément du sort de ces enfants abusés. Par-delà l'objectif premier de mettre ces enfants à l'abri des abus qu'ils subissent, nous avons beaucoup à apprendre des enfants que l'on arrive à identifier. Cette information est importante, car elle permettrait d'améliorer le traitement des victimes, de comprendre la nature et la gravité des préjudices subis et d'optimiser le soutien apporté à ces victimes par le système de justice pénale.

Le présent rapport propose de nombreuses recommandations dans tous les domaines, notamment au niveau du fonctionnement de Cyberaide.ca, de la coopération internationale et de la recherche. L'un des principaux constats, toutefois, est qu'il faudra améliorer les efforts d'éducation et de sensibilisation auprès de tous les acteurs du dossier pour faire avancer la lutte contre les abus pédosexuels sur Internet. Nous espérons que ce rapport contribuera un peu à cet effort de sensibilisation.



Il y a lieu de coordonner les efforts des professionnels de première ligne, comme ceux de la protection de l'enfance, pour accélérer l'identification et la prise en charge des enfants abusés.



3 LES IMAGES D'ABUS PÉDOSEXUELS

CONSIDÉRATIONS LINGUISTIQUES : Nous sommes conscients que le terme « pornographie juvénile » peut minimiser la gravité du crime ou donner l'impression que les enfants sont complices des abus commis contre eux. Comme ce terme est utilisé dans le *Code criminel* du Canada, nous continuerons d'employer « pornographie juvénile » lorsqu'il est question d'infractions au *Code criminel* du Canada et de classifications des images basées sur le *Code criminel* du Canada. Le terme « images d'abus pédosexuels » décrit plus exactement les sévices subis par les enfants, et nous l'utiliserons le plus souvent lorsqu'il est question de photographies illégales montrant des abus sexuels sur des enfants.

3.1 Ampleur du problème

La pornographie juvénile est une forme d'abus pédosexuel. Elle implique souvent de véritables enfants et elle est produite délibérément et rarement accidentellement. L'existence même de la pornographie juvénile implique nécessairement que des enfants subissent des abus sexuels ou fassent l'objet de photos obscènes. Les images qui sont prises, en particulier celles qui sont publiées sur Internet, immortalisent les abus subis par les enfants et peuvent être reproduites à l'infini.

L'obtention, la production, la possession et la distribution de pornographie juvénile ne sont pas des crimes nouveaux. Vu le caractère illégal du matériel pédopornographique et l'indignation sociale qu'il soulève, on peut supposer que ce matériel restait auparavant entre les mains de ses créateurs ou de petits groupes d'individus. On estime qu'en 1977, 250 magazines pédopornographiques étaient en circulation aux États-Unis (Wortley et Smallbone, 2006).

Internet n'a pas engendré le problème de la pornographie juvénile, mais sa démocratisation dans les années 90 l'a aggravé. Internet a fait en sorte que les images puissent être diffusées mondialement, perpétuellement et de manière relativement anonyme. Internet a instauré une plateforme de diffusion et d'échange d'images illégales qui a augmenté la visibilité des abus pédosexuels aux yeux du public et attiré l'attention sur ce problème. De nos jours, les images d'abus pédosexuels ne se trouvent plus seulement au domicile des collectionneurs, mais aussi dans des dossiers informatiques, des sites internet, des courriels, des systèmes d'échange de fichiers et des appareils portables comme des clés USB, des téléphones cellulaires et des baladeurs. De nos jours, il est facile de produire, de conserver, de reproduire et de diffuser de la pornographie juvénile à coût très minimal.

La technologie et Internet ont donné une nouvelle dimension à la pornographie juvénile. Désormais, les images d'abus pédosexuels :

- ▶ sont distribuées largement dans le monde entier;
- ▶ s'obtiennent simplement, autrement que par courrier postal ou échange de main en main;
- ▶ se prennent avec des appareils de haute qualité, moins coûteux et faciles à transporter;
- ▶ se transportent facilement au moyen d'ordinateurs portatifs, de clés USB, de téléphones cellulaires et d'autres petits appareils de stockage;
- ▶ ne se prennent plus avec des appareils photo ordinaires, mais avec des appareils électroniques (webcams, caméras vidéo portatives, téléphones cellulaires, appareils photo numériques, etc.);
- ▶ s'obtiennent et se diffusent par des moyens en apparence privés et anonymes;
- ▶ se modifient facilement et rapidement avec des logiciels de traitement d'image;
- ▶ sont reproductibles à l'infini;
- ▶ se transmettent en direct, au moment même où les abus sont commis;
- ▶ sont à la portée de personnes qui n'ont jamais (ou pas encore) commis d'infraction sexuelle avec contact à l'endroit d'un enfant;
- ▶ s'utilisent comme outil de réseautage ou monnaie d'échange entre pédocriminels;
- ▶ sont remplacées ou déplacées si le site ou le support internet qui les héberge est mis hors ligne ou bloqué;
- ▶ sont cryptées, protégées par mot de passe ou dissimulées autrement;
- ▶ sont créées virtuellement.



La popularité croissante des appareils portables comme les téléphones cellulaires et les baladeurs simplifie la transmission des images. Les caméras intégrées à la plupart des nouveaux modèles de téléphones cellulaires permettent de capturer des images facilement et instantanément. Ces caméras de petite taille permettent de photographier quelqu'un à son insu.



Le présent rapport s'intéresse seulement aux images relevées sur les sites internet et exclut les autres éléments qui correspondent à la définition de la pornographie juvénile au sens de la loi.

AU SENS DU CODE CRIMINEL DU CANADA, « PORNOGRAPHIE JUVÉNILE » S'ENTEND :

- a. de toute représentation photographique, filmée, vidéo ou autre, réalisée ou non par des moyens mécaniques ou électroniques :
 - i. soit où figure une personne âgée de moins de dix-huit ans ou présentée comme telle et se livrant ou présentée comme se livrant à une activité sexuelle explicite,
 - ii. soit dont la caractéristique dominante est la représentation, dans un but sexuel, d'organes sexuels ou de la région anale d'une personne âgée de moins de dix-huit ans;
- b. de tout écrit, de toute représentation ou de tout enregistrement sonore qui préconise ou conseille une activité sexuelle avec une personne âgée de moins de dix-huit ans qui constituerait une infraction à la présente loi [le *Code criminel* du Canada];
- c. de tout écrit dont la caractéristique dominante est la description, dans un but sexuel, d'une activité sexuelle avec une personne âgée de moins de dix-huit ans qui constituerait une infraction à la présente loi [le *Code criminel* du Canada];
- d. de tout enregistrement sonore dont la caractéristique dominante est la description, la présentation ou la simulation, dans un but sexuel, d'une activité sexuelle avec une personne âgée de moins de dix-huit ans qui constituerait une infraction à la présente loi [le *Code criminel* du Canada].

La définition canadienne de la pornographie juvénile englobe à la fois les images d'abus pédosexuels ainsi que les autres types d'enregistrements (vidéos, films, etc.) et le matériel écrit et audio. C'est l'une des définitions les plus larges au monde. Cyberaide.ca renvoie à la police toute information susceptible d'être assimilée à de la pornographie juvénile en vertu de la loi canadienne; dans ce rapport, toutefois, il ne sera question que des images.

INTERPOL POSSÈDE UNE BANQUE D'IMAGES D'ABUS PÉDOSEXUELS QUI CONTIENT PLUS DE 520 000 PHOTOS ILLÉGALES.

Il est difficile de mesurer l'ampleur du problème des abus pédosexuels sur Internet, car il est impossible d'établir le nombre de sites internet et autres plateformes qui véhiculent ce type de contenu. Cette évaluation est d'autant plus complexe que les sites pédopornographiques ont souvent la propriété de ne pas rester en ligne ou au même endroit très longtemps. Malgré tout, de nombreuses études démontrent que nous sommes en présence d'un problème grave et grandissant :

- ▶ Interpol dispose d'une banque d'images d'abus pédosexuels contenant plus de 520 000 photos illégales (Elliott et Beech, 2009).
- ▶ En 2002, une étude d'ECPAT International et du Bangkok Post a estimé à 100 000 le nombre de sites pédopornographiques sur Internet en 2001. En 2003, le National Criminal Intelligence Service du Royaume-Uni a estimé que le nombre de sites pédopornographiques sur Internet à l'échelle mondiale avait doublé (National Center for Missing and Exploited Children, 2005).
- ▶ Depuis 1997, on estime que le nombre d'images d'abus pédosexuels sur Internet a augmenté de 1 500 % (National Center for Missing and Exploited Children, 2005).
- ▶ Le Internet Filter Learning Center chiffre à 100 000 le nombre de sites internet qui offrent de la pornographie juvénile illégale et à 116 000 le nombre de requêtes envoyées chaque jour sur Gnutella pour l'expression « child pornography » (pornographie juvénile). L'expression « teen porn » (porno adolescente) est au palmarès des 20 requêtes de contenu pour adultes les plus fréquentes (Ropelato, 2007).
- ▶ Au Royaume-Uni, un FSI a bloqué plus de 20 000 tentatives d'accès par jour à de la pornographie juvénile. En Norvège, on a dénombré entre 15 000 et 18 000 tentatives par jour (Quayle et coll., 2008).

3.2 La pornographie juvénile sur Internet et les infractions sexuelles contre les enfants

Bien qu'il n'existe pas de preuves concluantes ou de consensus relativement à l'existence d'un lien direct entre la consommation de pornographie juvénile et la perpétration d'infractions sexuelles contre des enfants, de nombreuses études démontrent une possible corrélation :

- ▶ Dans une étude réalisée en 2000 après le traitement de 155 personnes reconnues coupables de crimes liés à la pornographie juvénile, 85 % ont admis avoir commis des infractions sexuelles avec contact. Ces personnes ont admis avoir fait en moyenne 13,6 victimes chacune (*Bourkey et Hernandez, 2008*).
- ▶ L'analyse de 1 400 cas de pédophilie signalés à Louisville (Kentucky) entre 1980 et 1984 établit un lien avec du matériel pornographique dans tous les incidents et constate l'usage de pornographie juvénile dans la majorité des cas (*Rabun, 1984*).
- ▶ Selon les chercheurs en sciences du comportement du FBI, « presque tous » les auteurs de crimes pédosexuels sont des collectionneurs de pornographie juvénile ou de matériel pédopornographique (*Lanning, 1992*).
- ▶ Une étude du service américain des postes révèle que 80 % des acheteurs de pornographie juvénile étaient des abuseurs actifs (*Kim, 2004*).
- ▶ Au cours d'une enquête auprès de 1 713 personnes reconnues coupables de possession de pornographie juvénile aux États-Unis, 40 % ont révélé avoir aussi commis une infraction d'abus pédosexuel. Du reste, 15 % avaient possédé de la pornographie juvénile et tenté d'agresser sexuellement des enfants (*Wolak, Finkelhor et Mitchell, 2005*).
- ▶ Les dossiers officiels indiquent qu'environ 15 % des cyberdélinquants sexuels avaient déjà commis des infractions avec contact, comparativement à 56 % selon les déclarations volontaires. Ces résultats donnent à penser qu'une bonne partie des cyberdélinquants sexuels, mais pas tous, commettent des infractions avec contact et des infractions par internet (*Hanson et Babchishin, 2009*).

EXEMPLE DE CAS

Cyberaide.ca a reçu de la part d'un signalant anonyme des indications concernant un suspect qui faisait circuler des photos et des vidéos pédopornographiques. L'analyste de Cyberaide.ca a constaté que le suspect s'en prenait à deux enfants de un et quatre ans. À l'issue d'une opération internationale menée conjointement par Interpol, le CNCEE, la Sûreté du Québec et la police de Toronto, un homme de 32 ans a été arrêté et inculpé de plusieurs chefs d'accusation, dont agression sexuelle et possession et distribution de pornographie juvénile. Deux jeunes enfants ont été placés sous la protection des autorités.



Dans les cas de pornographie juvénile où l'enfant a pu être identifié, on a constaté que l'abuseur avait un lien de parenté avec l'enfant dans 35 % des cas (de ce nombre, 26 % étaient un parent de l'enfant). Dans la majorité (78 %) des cas, l'abuseur était connu de l'enfant (ami de la famille, voisin, entraîneur, etc.) et avait un motif légitime d'être en contact régulier avec lui (National Center for Missing and Exploited Children, 2009).

Ces résultats sont basés sur le lien connu entre l'abuseur et l'enfant dans 1 612 séries d'images d'abus pédosexuels (2 352 victimes identifiées).

Les études de ce type soulèvent des considérations d'ordre méthodologique. De plus, d'autres études contredisent ces résultats et n'établissent qu'une faible corrélation entre la pornographie et la maltraitance d'enfants (Finkelhor et Ormrod, 2004). Or, même si l'on ne peut affirmer avec certitude que la consommation de pornographie juvénile conduit à commettre des abus pédosexuels, le risque qu'une personne qui consomme ou qui possède des images d'abus pédosexuels en vienne à commettre une infraction sexuelle (ou l'ait déjà fait) inquiète grandement. Les personnes qui travaillent dans les milieux de la police, de la justice et de la protection de l'enfance doivent être conscientes de cette possible corrélation.

La protection de l'enfance revêt une importance capitale étant donné que les producteurs d'images d'abus pédosexuels sont généralement des adultes qui s'occupent d'un enfant ou qui sont en contact régulier avec un enfant. L'absence de contact avec un enfant est probablement le facteur qui limite le plus la production de pornographie juvénile (Taylor et Quayle, 2002); l'occasion est donc un facteur central dans ce crime.

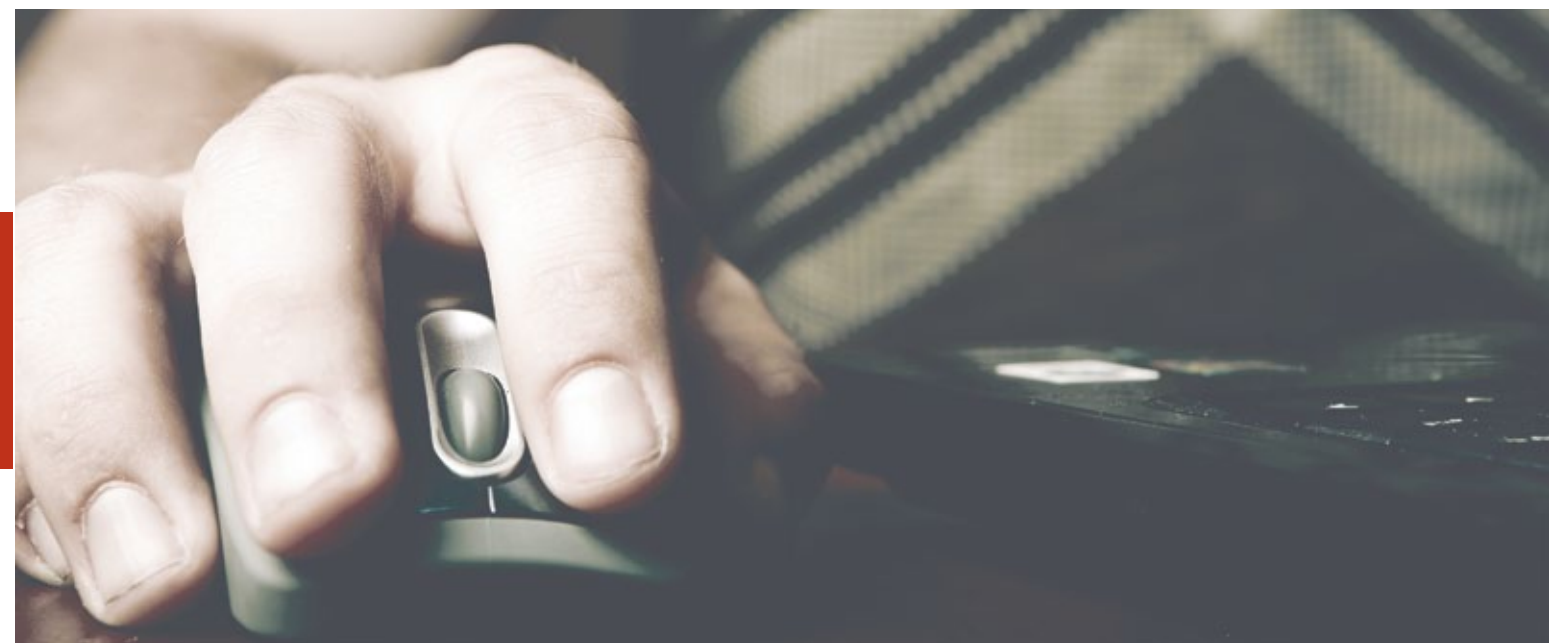
La demande de nouvelles images peut amener les collectionneurs à échanger des images avec d'autres amateurs. Cette pratique peut alors amener les spectateurs à commettre des infractions avec contact contre des enfants afin de créer du matériel neuf. En plus de banaliser un comportement déviant, ces réseaux d'échange procurent à leurs membres un sentiment d'acceptation et d'appartenance et instaurent une culture hiérarchique qui encourage ce comportement maléfisant (Taylor et Quayle, 2002).

Le fait de consommer des images d'abus pédosexuels s'assimile à un crime qui reproduit chaque fois les sévices subis par les enfants. Pour la victime, les conséquences de la diffusion d'un abus pédosexuel sur Internet sont graves et permanentes.

La propagation des images d'abus pédosexuels sur Internet fait craindre aussi un passage du fantasme à la réalité; le fait de regarder des scènes d'agression sexuelle risque de banaliser l'acte aux yeux du spectateur et l'inciter à commettre par la suite une telle agression. Plus un fantasme sexuel est entretenu et nourri pendant longtemps, plus il risque d'être assouvi. Un fantasme peut avoir un effet motivateur, créer une occasion de passer à la pratique et aider à surmonter ses inhibitions (Burke, Sowerbutts, Blundell et Sherry, 2002). De plus, l'habitude semble diminuer avec le temps le pouvoir d'excitation des images, ce qui a pour effet de stimuler la demande de matériel neuf et de perpétuer les abus pédosexuels (Taylor, 2002). Enfin, ces mêmes images peuvent en outre faciliter des infractions avec contact contre d'autres enfants en désensibilisant ces derniers (conditionnement) ou en donnant des idées aux pédophiles (Taylor et Quayle, 2002).

Rien de tout cela ne rend compte de la maltraitance que subit un enfant chaque fois son image est vue. Le « simple » fait de voir de telles images d'abus pédosexuels doit être vu comme une continuation et une perpétuation des abus subis par l'enfant.

Compte tenu du caractère complexe et illégal des abus pédosexuels, il est très difficile de mesurer les effets de la diffusion de ces abus sur Internet pour les jeunes victimes, les abuseurs et le grand public. Il y a lieu d'étudier plus à fond cette question pour déterminer l'ampleur du problème et les moyens qui permettent de réduire le plus efficacement la diffusion et la multiplication des images illégales d'abus pédosexuels.



MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

4

4.1 Méthodologie et questions de recherche

Étant donné que l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet est une activité illégale et souvent clandestine, il existe très peu d'information sur la gravité du problème au Canada. Or, de par son rôle de centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants, Cyberaide.ca obtient des données utiles et exclusives. Depuis son lancement, Cyberaide.ca a reçu plus de 30 300 signalements volontaires de la part du public, signalements qui sont conservés dans une base de données sécurisée. Ces signalements constituent une source considérable d'information sur l'étendue du problème au Canada.

Le présent rapport livre un bilan des signalements (en particulier les signalements de sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels) transmis à Cyberaide.ca depuis son lancement, le 26 septembre 2002 jusqu'au 31 mars 2009¹. Ce bilan repose sur une analyse de la base de données; tous les champs de la fiche de signalement par Internet étaient ouverts à l'analyse, ainsi que de nombreux champs alimentés par les analystes. Moyens utilisés :

- ▶ Examen individuel des signalements à Cyberaide.ca.
- ▶ Entrevues avec les analystes pour obtenir des données empiriques et discuter des tendances observées.
- ▶ Interrogation de la base de données pour analyser des fréquences et collationner des informations.
- ▶ Rédaction de scripts pour analyser l'information. Ces instructions permettent de séparer et d'extraire des données pertinentes provenant de différents champs de la base de données ainsi que d'instantanés de sites internet².
- ▶ Utilisation d'outils d'analyse commerciaux et publiquement accessibles comme MaxMind pour géolocaliser une adresse IP et Whois pour obtenir de l'information sur un nom de domaine.

¹ Cyberaide.ca fut lancé au Manitoba en septembre 2002 sous la forme d'un projet pilote. Le service a fonctionné sous cette forme jusqu'en mai 2004, date à laquelle le gouvernement du Canada a confié à Cyberaide.ca le rôle de *centrale canadienne de signalement*. Un lancement public eût lieu en janvier 2005 et fut suivi de campagnes de sensibilisation pancanadiennes.

² Soulignons que Cyberaide.ca ne télécharge ni ne conserve aucune image ni vidéo ni autre type de fichier.

La base de données de Cyberaide.ca est améliorée sur une base continue; lorsque des nouvelles tendances apparaissent, les classifications sont élargies ou modifiées. En date du 14 avril 2008, une nouvelle version de la base de données a été mise en service. Cette importante restructuration automatise une bonne partie des tâches des analystes et simplifie en outre la modification de la base de données. Ainsi, depuis avril 2008, l'éventail des données compilées par Cyberaide.ca s'est élargi considérablement. À cause de ces améliorations continues, les données cumulatives ainsi que la durée des périodes d'analyse ne sont pas toujours uniformes.

Par conséquent, il arrive parfois que la taille de l'échantillon soit réduite. Dans ces cas, les résultats présentés ont peut-être une validité statistique insuffisante, mais ils peuvent néanmoins révéler d'éventuelles tendances auxquelles il y aurait lieu de s'attarder. Ces champs seront surveillés étroitement dans les années à venir afin de suivre l'évolution des tendances et d'obtenir des données plus tangibles.

QUESTIONS DE RECHERCHE INITIALES

- 1 Combien de sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels ont été signalés à Cyberaide.ca et quel portait peut-on dresser de ces sites?
- 2 Quel est l'âge des victimes sur les sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels et quelle est la répartition filles-garçons?
- 3 Quel est le degré de gravité des abus pédosexuels montrés sur les images selon l'évaluation des analystes?
- 4 Est-ce possible de relever la localisation géographique des sites internet et de savoir où les contenus illégaux sont le plus souvent hébergés et comment ils se déplacent d'un endroit à un autre?
- 5 Qu'apprend-on sur les abus pédosexuels en analysant le contenu des sites qui hébergent des images de tels abus (présentation, texte, contenu, barres de titre, etc.)?
- 6 Les sites commerciaux d'hébergement d'images d'abus pédosexuels sont-ils différents des sites gratuits?

Il arrive parfois que la taille de l'échantillon soit réduite. Dans ces cas, les résultats présentés ont peut-être une validité statistique insuffisante, mais ils peuvent néanmoins révéler d'éventuelles tendances auxquelles il y aurait lieu de s'attarder.

4.2 Limites

Le présent rapport s'en tient à l'information reçue et analysée par Cyberaide.ca. Le travail des analystes se limite strictement au matériel soumis par le public; les analystes ne s'emploient pas à chercher activement du matériel illégal ni à enquêter au-delà des éléments qui sont signalés. En ce qui a trait aux sites internet, la politique de Cyberaide.ca est de vérifier les sites correspondant aux adresses URL indiquées dans les signalements. Lorsqu'une adresse ne mène pas à du matériel illégal au regard du *Code criminel* du Canada, l'analyste clique sur au plus deux autres liens si possible. L'analyste interrompt sa recherche dès qu'il découvre une première page contenant des images d'abus pédosexuels et communique alors l'information à la police.

De plus, bien qu'il nous soit impossible de le vérifier, le degré de violence du matériel signalé à Cyberaide.ca n'est peut-être le plus élevé qui soit étant donné que les signalements sont faits par des gens qui découvrent ce matériel par accident. Il se peut que le matériel le plus violent, vu son illégalité, soit hébergé dans un emplacement plus sûr ou secret, ou que, pour l'obtenir, il faille commettre une infraction sexuelle contre un enfant (par ex., soumettre une image illégale pour obtenir un mot de passe). On sait que les communautés virtuelles orientées sur les abus pédosexuels ne permettent pas seulement les échanges de matériel illégal; elles peuvent aussi induire et entretenir des distorsions cognitives chez les auteurs de crimes pédosexuels ou leur apporter une validation sociale ou un réseau de soutien (Ellerby, 2008).

Considérations de principe :

- ▶ Les analystes ne conservent jamais d'images, de vidéos ou d'autre matériel pédopornographique. Ils n'ont pas la possibilité de revenir en arrière pour examiner des images qui ont été retirées de leur emplacement original ou en poursuivre l'analyse, à la demande de la police ou non.
- ▶ Les analystes ne téléchargent jamais de plein gré, ne serait-ce que temporairement, des fichiers au contenu potentiellement illégal à moins que ces fichiers ne s'ouvrent automatiquement dans une fenêtre de navigateur. Par conséquent, ils n'examinent pas toujours les images les plus violentes. De plus, les fichiers en partage sur des réseaux poste à poste ou BitTorrent ne sont jamais téléchargés pour analyse.
- ▶ Les analystes n'achètent jamais d'abonnements ou de matériel sur des sites pédopornographiques commerciaux, qui prétendent souvent offrir du matériel de « qualité » supérieure (c.-à-d. plus extrême).

Les analystes ne conservent jamais d'images, de vidéos ou d'autre matériel pédopornographiques.

Considérations relatives à l'analyse des images :

- ▶ En ce qui a trait au choix des images à analyser, les analystes choisiront toujours en premier lieu l'image qui présente l'écart le plus marqué entre le degré de gravité de l'abus et l'âge de l'enfant.
- ▶ Un site pédopornographique peut contenir des centaines d'images uniques. Toutefois, par manque de temps et de ressources, les analystes décrivent approximativement deux images potentiellement illégales par page. Les analystes s'efforcent de choisir des images jamais vues auparavant; toutefois, dans les périodes occupées, les analystes choisissent parfois des images connues plutôt que de nouvelles images pour accélérer le traitement et l'acheminement de tous les signalements de cas potentiellement illégaux.

Considérations techniques :

- ▶ Le public signale parfois des adresses URL protégées par mot de passe ou autrement inaccessibles. Ces signalements sont renvoyés à la police et ne sont pas pris en compte dans le présent rapport.
- ▶ Les URL signalées sont vérifiées au moment où les analystes les ouvrent. Nous sommes conscients que le contenu d'un site pédopornographique est susceptible de changer régulièrement; or, Cyberaide.ca ne collecte pas de données sur la fluidité des contenus.
- ▶ De même, le pays hôte des images et des sites internet est pris en note au moment de l'analyse. Nous ne collectons pas de données sur la mobilité des contenus.
- ▶ Il est possible qu'un site d'hébergement d'images d'abus pédosexuels cache l'emplacement de son hôte au moyen d'un serveur mandataire anonyme ou par détournement de serveur. Nous ne collectons pas de données sur ces pratiques.

Autres considérations :

- ▶ Les modes de collecte de données de Cyberaide.ca se veulent dynamiques et souples, ce qui nous amène à modifier sans cesse notre base de données. Par conséquent, il nous est difficile d'établir des comparaisons ou de suivre les tendances dans certains domaines.
- ▶ De nombreuses solutions techniques pour assurer la précision du travail des analystes (importation de données plutôt que saisie de données, contraintes de saisie de données, etc.); ces solutions n'éliminent toutefois pas la possibilité d'erreurs humaines.
- ▶ Les totaux ne donnent pas toujours 100 % à cause d'erreurs d'arrondissement.



Cyberaide.ca applique de nombreuses solutions pour assurer la précision du travail des analystes (importation de données plutôt que saisie de données, contraintes de saisie de données, etc.).



Consultez la section sur la sélection et l'analyse des images (page 40) pour en savoir davantage sur les critères de sélection des images à analyser.

4.3 Classification des images — groupe d'âge des enfants et gravité des abus

Le groupe d'âge

Pour déterminer le groupe d'âge d'un enfant sur des images d'abus pédosexuels, l'analyste se base sur le développement des organes génitaux et des seins de l'enfant ainsi que sur sa taille. Son groupe d'âge est alors estimé selon un indice de maturité sexuelle (IMS) défini dans *Medical Analysis of Child Pornography* (Cooper, 2005). Ce système est inspiré de la classification de Tanner, mais tient compte du fait que les analystes travaillent avec des images (ils ne font pas d'examens médicaux).

L'appréciation de l'IMS est basée sur le développement physique de l'enfant en regard de l'âge médian associé à chaque stade de développement :

- ▶ L'IMS 1 correspond environ à un enfant de 0 à 8 ans.
- ▶ L'IMS 2 correspond environ à un enfant de 8 à 11 ans.
- ▶ L'IMS 3 correspond environ à une fille de 11-12 ans ou à un garçon de 12-14 ans.
- ▶ L'IMS 4 correspond environ à une fille de 11-12 ans ou à un garçon de 12-14 ans.
- ▶ Le passage à l'IMS 5 se fait à 16-17 ans chez les filles et à 15-16 ans chez les garçons.

La puberté dure de cinq à six ans. Par conséquent, si le développement sexuel d'un enfant sur une image est inachevé, il est « presque assuré que cet enfant a moins de 18 ans (Cooper, 2005) ». À défaut de pouvoir établir clairement l'IMS d'un enfant, l'analyste appliquera le principe de précaution et lui attribuera un IMS supérieur.

Le groupe d'âge d'un enfant est estimé selon un indice de maturité sexuelle (IMS) à cinq stades défini dans *Medical Analysis of Child Pornography*.

LES ANALYSTES CLASSENT LES **IMAGES DE PORNOGRAPHIE JUVÉNILE CONFIRMÉE** SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE DES ENFANTS ET LE DEGRÉ DE GRAVITÉ DES ABUS AUXQUELS ILS SONT SOUMIS.

La gravité des abus

Les analystes établissent le degré de gravité des abus pédosexuels selon une typologie à dix niveaux issue du projet COPINE (Combatting Paedophile Information Networks in Europe)³. Typologie COPINE pour l'analyse des images d'abus pédosexuels :



- 10 **SADISME/BESTIALITÉ** : scènes de sexe avec expression de douleur ou utilisation d'animaux
- 9 **AGRESSION GRAVE** : avec pénétration par une personne adulte
- 8 **AGRESSION** (impliquant une personne adulte)
- 7 **ACTIVITÉ SEXUELLEMENT EXPLICITE** (n'impliquant pas d'adulte)
- 6 **POSE ÉROTIQUE EXPLICITE** : mise en évidence de la région génitale
- 5 **POSE ÉROTIQUE** : pose délibérément provocante
- 4 **POSE** : pose délibérément suggestive
- 3 **CARACTÈRE ÉROTIQUE** : images subreptices avec exhibition de sous vêtements ou de nudité
- 2 **NUDITÉ** : enfants nus ou à demi vêtus dans un cadre légitime
- 1 **CARACTÈRE INDICATIF** : images non érotiques ou non suggestives

L'Équipe manitobaine de lutte contre l'exploitation des enfants sur Internet⁴ a retravaillé la typologie COPINE en fonction de sa propre typologie et l'a ramenée aux quatre types utilisés par les analystes de Cyberaide.ca :

³ Le projet COPINE, mené par le Collège universitaire Cork, en Irlande, s'intéresse à la criminalité pédosexuelle sur Internet depuis 1997. Au début du projet, les chercheurs ont établi une typologie pour analyser les images dans leur base de données et émettre une opinion sur la nature des collections pour le compte de la police. Cette typologie comprend des images qui sont manifestement illégales dans de nombreux pays, et d'autres qui ne seraient pas nécessairement considérées illégales, mais qui seraient susceptibles de plaire à des adultes qui ont une attirance sexuelle pour les enfants. Pour en savoir davantage, consultez le www.copine.ie.

⁴ L'Équipe manitobaine de lutte contre l'exploitation des enfants sur Internet fut créée en 2001 dans le cadre d'une enquête internationale sur la pornographie juvénile. Cette équipe formée de membres de la Division D de la GRC, de la Police de Winnipeg et de la Police de Brandon fut la première équipe du genre au Canada. Elle a joué un grand rôle dans la création de Cyberaide.ca.

Classification de Cyberaide.ca du degré de gravité des abus pédosexuels	Définition de Cyberaide.ca	Niveaux(x) COPINE équivalent(s) ⁵
4 Agression sexuelle extrême	Entrent dans cette catégorie les images d'enfants contraints à des actes sexuels extrêmes avec démonstration de sadisme et de violence de la part de l'agresseur. Cette catégorie regroupe les cas les plus graves, par exemple ²⁵ : <ul style="list-style-type: none"> · bestialité; · ligotage; · torture; · usage d'armes⁶. 	10
3 Agression sexuelle	Entrent dans cette catégorie les images d'enfants soumis à toutes sortes d'agressions sexuelles, allant de la masturbation jusqu'aux actes impliquant d'autres enfants ou des adultes. Par exemple, l'enfant peut-être : <ul style="list-style-type: none"> · forcé de se masturber, parfois avec des objets · forcé d'accomplir des actes sexuels avec d'autres enfants <ul style="list-style-type: none"> · masturbation réciproque, parfois avec des objets, · agressions réciproques, parfois avec des objets, · contacts buccaux-génitaux, · relation sexuelle avec pénétration vaginale ou anale · contraint à des actes sexuels avec des adultes <ul style="list-style-type: none"> · masturbation réciproque, parfois avec des objets, · agressions réciproques, parfois avec des objets, · contacts buccaux-génitaux, · relation sexuelle avec pénétration vaginale ou anale 	7 – 9
2 Pose sexuelle extrême	Entrent dans cette catégorie les images ayant pour principal sujet les organes génitaux d'un enfant. Les organes génitaux sont pris en gros plan ou les fesses ou les jambes sont placées de manière à exposer l'anus ou les parties génitales. Exemples courants : <ul style="list-style-type: none"> · Organes génitaux d'un enfant en gros plan · Une fille est assise les jambes écartées et entrouvre sa vulve ou son anus avec ses doigts · L'enfant est étendu sur le dos, et l'objectif pointe entre ses deux jambes · L'enfant est étendu sur le ventre, et l'objectif pointe entre ses deux jambes 	6
1 Pose sexuelle	Entrent dans cette catégorie les images d'enfants forcés de poser nus ou partiellement nus avec leurs organes sexuels en vue. Les enfants sont parfois représentés dans des positions obscènes, exposant ou mettant en évidence leurs organes génitaux sans pour autant qu'ils ne constituent le sujet principal de l'image. Exemples courants : <ul style="list-style-type: none"> · L'enfant est représenté debout dans une position normale; il est nu, et ses organes génitaux sont visibles ou partiellement visibles · L'enfant est représenté dans une pose de gymnastique ou de danse qui expose ses parties génitales · L'enfant est posé de derrière, les jambes écartées, le dos courbé et le torse penché en avant de manière à exposer ses parties génitales sans pour autant qu'elles soient le sujet principal de l'image <p>Cette catégorie peut comprendre également les images prises sans contact direct avec l'enfant.</p>	3 – 5

⁵ Les analystes classifient les images correspondant aux niveaux COPINE 1, 2 et 3 (images subreptices avec exhibition de sous-vêtements ou de nudité) dans les catégories exploitation d'enfants mannequins ou nudisme. Aucun degré de gravité n'est attribué.

⁶ À la différence des images classifiées pose sexuelle, où les enfants sont souvent forcés de sourire, les images classifiées agressions sexuelles extrêmes peuvent montrer des enfants en souffrance, en détresse ou en pleurs. Il arrive que des mots dégradants soient écrits sur le corps de l'enfant ou que celui-ci ait l'air drogué, mort ou inconscient sur la photo.

5 LES SITES D'HÉBERGEMENT D'IMAGES D'ABUS PÉDOSEXUELS



Ce rapport porte sur l'analyse de 15 662 incidents relatifs à des sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels et de 4 110 images uniques.



Consulter la section consacrée à Cyberaide.ca à partir de la page 72 pour en savoir davantage sur le traitement des signalements par les analystes.

Cyberaide.ca a reçu plus de 30 300 signalements du public entre le 26 septembre 2002 et le 31 mars 2009. Chaque signalement est décomposé par les analystes en types de technologie. Par exemple, un même signalement pourrait contenir de l'information sur un courriel et un site internet. Les analystes considéreraient alors qu'il s'agit de deux incidents distincts et les analyseraient séparément. Cyberaide.ca a analysé 35 111 incidents relatifs à un site internet; de ce nombre, 15 662 incidents relatifs à un site d'hébergement de pornographie juvénile ont été étudiés aux fins du présent rapport. De plus, 4 110 images d'abus pédosexuels associées à ces sites internet ont été évaluées.

5.1 La typologie des sites

Le tableau 5.1 montre la répartition par type des 35 111 incidents relatifs à un site internet qui ont été analysés par Cyberaide.ca.

Cette répartition des types de technologie n'a rien de surprenant puisqu'une enquête publiée en 2005 révèle que les activités des internautes canadiens comprennent le courriel (91 %) et la navigation générale (84 %) (Statistique Canada, 2005). Les internautes risquent davantage d'accéder accidentellement à du matériel pédopornographique sur un site internet qu'en recevant un courriel de source connue. La grande majorité des signalements de courriel ont trait à des pourriels, que les Canadiens arrivent de plus en plus à bloquer et à filtrer. Étant donné que les analystes ne téléchargent jamais de fichiers potentiellement illégaux, un signalement de réseau poste à poste serait le plus souvent classifiés pornographie juvénile (non confirmée) puisque les analystes ne sont pas en mesure de confirmer ou de vérifier le contenu en cause.

TABLEAU 5.1 Répartition par type des incidents relatifs à un site internet

Pornographie juvénile	44,6 % (15 662)
Contenu pour adultes, nudité et contenu choquant	19,3 % (6 782)
Contenu inaccessible	17,2 % (6 037)
Exploitation d'enfants mannequins, attentat à la pudeur contre un enfant et activité pédophile	7,2 % (2 538)
Pornographie juvénile (non confirmée)	5,8 % (2 023)
Hors mandat	5,5 % (1 929)
Cyberprédation (leurre)	0,4 % (124)
Prostitution d'enfants	0,0 % (10)
Tourisme pédophile	0,0 % (5)
Trafic d'enfants	0,0 % (1)
TOTAL	35 111

89,6 % des signalements du public ont été classifiés pornographie juvénile par le signalant; toutefois, les vérifications et les recherches des analystes ont permis d'établir que seulement 44,6 % (15 662) de ces signalements étaient des cas de pornographie juvénile confirmée (pour 88,5 % des cas; le reste, soit 4,2 % a été sous-classifié « Pornographie juvénile - Rendre disponible⁷). De plus, 5,8 % (2 023) des signalements ont été classifiés pornographie juvénile non confirmée⁸.

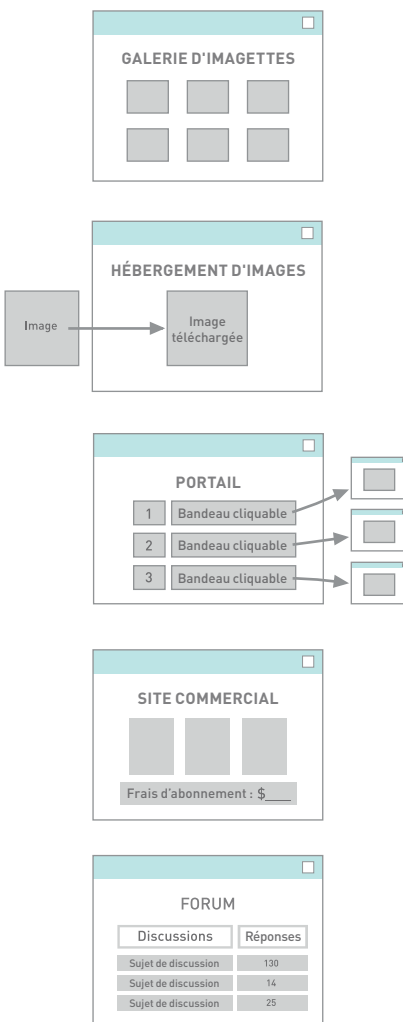


44,6 % des incidents relatifs à un site internet que Cyberaide.ca a analysés concernent des cas de pornographie juvénile.

⁷ La classification *Pornographie juvénile — Rendre disponible* désigne un site internet qui héberge les images d'un autre serveur ou qui redirige automatiquement les visiteurs vers un autre site internet qui héberge des images pédopornographiques. Entrent également dans cette catégorie les sites internet qui offrent des liens à des pages contenant des images pédopornographiques. Cette nouvelle catégorie a été ajoutée le 14 avril 2008. Apparaissant, ces sites internet étaient classifiés *Pornographie juvénile confirmée*.

⁸ La classification *Pornographie juvénile non confirmée* est réservée aux incidents pour lesquels l'analyste est incapable de déterminer ou de confirmer l'IMS du sujet, mais estime que le matériel est potentiellement illégal. Par exemple, cette classification s'appliquerait dans le cas d'une image représentant une personne apparemment âgée de moins de 18 ans, mais difficile à analyser à cause de la qualité de l'image ou de la position du sujet. Ces incidents sont renvoyés à la police, mais ont été exclus du présent rapport par manque d'information sur les images en cause.

Les incidents de pornographie juvénile confirmée sont associés à un site internet dans 88 % des cas (15 662 sur 17 806). Ces incidents sont ensuite classifiés par type de site comme le montre le tableau ci-dessous.



TABEAU 5.2 Incidents de pornographie juvénile confirmée, par type de site

Type de site internet	Nbre de sites internet (depuis le début de la classification systématique en avril 2008)	Nbre de sites internet (depuis le début de la classification en septembre 2002)	Date d'ajout du « type »
Galerie d'imagettes	1 233 (39,5 %)	1 233 (9,7 %)	14 avr. 2008
Portail	616 (19,7 %)	616 (4,9 %)	14 avr. 2008
Hébergement d'images	414 (13,3 %)	414 (3,3 %)	14 avr. 2008
Site commercial	393 (12,6 %)	800 (6,3 %)	9 juill. 2007
Forum	198 (6,3 %)	1 352 (10,6 %)	26 sept. 2002
Site d'hébergement vidéo	66 (2,1 %)	66 (2,1 %)	14 avr. 2008
Site de socialisation	54 (1,7 %)	54 (0,4 %)	14 avr. 2008
Site non classé ⁹	25 (0,8 %)	8 015 (63,1 %)	26 sept. 2002
Site de partage de fichiers	25 (0,8 %)	48 (0,4 %)	26 sept. 2002
URL de redirection	25 (0,8 %)	25 (0,2 %)	14 avr. 2008
Index de répertoire	24 (0,8 %)	24 (0,2 %)	14 avr. 2008
Blogue	17 (0,5 %)	17 (0,1 %)	14 avr. 2008
Cadre parent	17 (0,5 %)	17 (0,1 %)	14 avr. 2008
Moteur de recherche/résultats	10 (0,3 %)	10 (0,1 %)	14 avr. 2008
Site de jeu	2 (0,1 %)	2 (0,0 %)	14 avr. 2008
Éducation	2 (0,1 %)	2 (0,0 %)	14 avr. 2008
Lecteur de nouvelles	1 (0,0 %)	1 (0,0 %)	14 avr. 2008
Total	3 122	12 696	
Chemin d'accès à une image ¹⁰		2 966	
TOTAL		15 662	

⁹ La classification *Site non classé* désigne un site internet qui n'est pas autrement classé par type. Les classifications *Forum* et *Partage de fichiers* étaient des classifications distinctes jusqu'au 14 avril 2008, date à laquelle elles furent transformées en sous-classifications de *site internet*.

¹⁰ Les analystes de Cyberaide.ca attribueront le type *Chemin d'accès à une image* aux images qui sont hébergées sur un serveur différent de celui du site internet analysé. Cette pratique vise à identifier exactement les pays hébergeurs d'images pédopornographiques.

5.2 Sélection et analyse des images

Lorsqu'il est établi qu'un site internet contient des images d'abus pédosexuels, l'analyste de Cyberaide.ca sélectionne en moyenne deux images illégales pour chaque page et produit une description écrite de chacune. Cette description donne des indications sur l'enfant, son agresseur ou les autres personnes représentées, la position des sujets ou les sévices commis ainsi que le décor. Tout détail pouvant faciliter l'identification de la victime est également ajouté, de même que l'évaluation du degré de maturité sexuelle de l'enfant.

Il n'y a pas de décor plus particulier qu'un autre pour la production d'images d'abus pédosexuels. Toutefois, les images vues par nos analystes semblent souvent être des photos d'amateur prises dans un cadre résidentiel (bureau, salle de bains, salle familiale, chambre à coucher). Souvent aussi, les images semblent avoir été prises à l'extérieur ou devant une toile ou une surface peinte qui occulte le décor ambiant. Parfois, les images semblent avoir été prises dans des lieux publics, comme dans une salle de classe ou un gymnase.

En juillet 2007, les analystes ont commencé à caractériser une image pour chaque page sur la base des éléments suivants :

- ▶ le degré de gravité de l'abus pédosexuel
- ▶ l'IMS (groupe d'âge) de l'enfant sur l'image
- ▶ Sexe de l'enfant sur l'image
- ▶ l'empreinte numérique de l'image

En avril 2008, la base de données a été modifiée pour permettre aux analystes de relever ces mêmes informations sur une page web pour deux images jamais analysées auparavant. Les images précédemment analysées sont indiquées dans la base de données pour que les analystes n'aient pas à les examiner de nouveau¹¹. Cette nouveauté permet de soumettre les nouvelles images à la police pour enquête, évite aux analystes d'avoir à évaluer les mêmes images plusieurs fois et réduit la maltraitance subie par l'enfant chaque fois que son image est vue.

Les analystes n'ont pas la possibilité d'évaluer toutes les images d'un site pédopornographique. Le travail des analystes se limite en moyenne à deux images pour chaque incident potentiellement illégal.

¹¹ Lorsque l'empreinte numérique d'une image est déjà présente dans la base de données, l'image en question est soustraite à la vue des analystes au moyen d'un marqueur. Les données sur l'image (précédemment relevées par les analystes) sont indiquées pour référence, mais l'image n'est pas visible par défaut.



Le choix des images repose sur des critères prédéterminés, mais il comporte néanmoins une part d'aléatoire, car il dépend de l'analyste qui décrit les images. Cette procédure ne donne qu'une idée de l'étendue du problème.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES IMAGES

Le choix des images à analyser se base sur les critères suivants :

- 1 L'analyste commence par choisir l'image montrant l'abus pédosexuel le plus grave
- 2 S'il y a plusieurs images comparables en termes de gravité, l'analyste choisira celle représentant l'enfant correspondant à l'IMS est le plus bas
- 3 S'il y a plusieurs images comparables en termes de gravité et d'IMS, l'analyste choisira celle qui présente le plus clairement les signes de maturité sexuelle de l'enfant. Différents facteurs comme la taille, la clarté et la mise au point peuvent influencer le choix de l'image à analyser.
- 4 Pour la seconde image, l'analyste choisira le plus souvent celle qui représente l'enfant le plus jeune ou qui vient au second rang en termes de gravité¹².

L'un des aspects les plus préoccupants de la présence d'images d'abus pédosexuels sur Internet est que ces images peuvent circuler et être reproduites à l'infini. Il n'est pas rare que les analystes revoient les mêmes enfants sur d'autres images publiées sur différents sites internet.

Sur les pages web présentant à la fois des images de filles et de garçons, les images de filles sont plus souvent choisies pour analyse parce qu'elles permettent généralement de déterminer plus facilement le groupe d'âge de l'enfant. Cela s'explique principalement par le fait que le corps de la fille comporte deux régions qui fournissent des indicateurs de développement sexuel, ce qui permet de déterminer plus facilement l'IMS de l'enfant. De plus, la nature des sévices infligés aux garçons a souvent pour effet de dissimuler leur région génitale. Les images choisies pour analyse présentent donc beaucoup plus souvent des filles que des garçons.

Enfin, même si le sujet de l'image est un véritable enfant dans la quasi-totalité des cas, il arrive occasionnellement que les analystes tombent sur images d'abus pédosexuels sous forme de dessins. Bien que ces représentations contreviennent quand même au Code criminel du Canada, les analystes choisiront en premier lieu des images de véritables enfants.

¹² La logique à appliquer pour le choix de la seconde image n'a pas été précisée avant septembre 2008, date à laquelle il fut établi que l'image choisie en deuxième lieu serait toujours celle qui représente l'enfant le plus jeune sur la page. Aux fins du présent rapport, on peut considérer que le choix de la seconde image n'était pas dicté par des critères de sélection fiables.

Les analystes reconnaissent souvent les mêmes images des mêmes enfants sur plusieurs sites internet signalés à différents moments. Cela illustre à quel point les images circulent et se reproduisent sur Internet.

5.3 Les images d'abus pédosexuels décrites par Cyberaide.ca

Bien que les analystes produisent des descriptions écrites des images d'abus pédosexuels depuis septembre 2002, ce n'est que depuis juillet 2007 qu'ils classifient les images selon le degré de gravité des abus, l'IMS et le sexe de l'enfant. Les évaluations qui résultent de cette classification sont conservées dans la base de données de Cyberaide.ca, qui en contient 7 448 au total; de ce nombre 4 110 évaluations (54,9 %) portent sur des images uniques d'après leur empreinte numérique SHA-1. La section suivante présentera une description de ces 4 110 images uniques.

Le degré de gravité des abus pédosexuels

2,7 % (111) GRAVITÉ 4 : AGRESSIONS SEXUELLES EXTRÊMES : Entrent dans cette catégorie les images d'enfants contraints à des actes sexuels extrêmes avec démonstration de sadisme et de violence de la part de l'agresseur. Cette catégorie regroupe les cas les plus graves (bestialité, ligotage, torture, usage d'armes, etc).

33,2 % (1365) GRAVITÉ 3 : AGRESSIONS SEXUELLES : Entrent dans cette catégorie les images d'enfants contraints à toutes sortes d'actes sexuels, allant de la masturbation jusqu'aux agressions sexuelles impliquant d'autres enfants ou des adultes. L'enfant peut-être forcé de se masturber, d'accomplir des actes sexuels avec d'autres enfants ou contraint à des actes sexuels avec des adultes.

28,4 % (1 168) GRAVITÉ 2 : POSE SEXUELLE EXTRÊME : Entrent dans cette catégorie les images ayant pour principal sujet les organes génitaux d'un enfant. Les organes génitaux sont pris en gros plan ou les fesses ou les jambes sont placées de manière à exposer l'anus ou les parties génitales.

35,7 % (1 466) GRAVITÉ 1 : POSE SEXUELLE : Entrent dans cette catégorie les images d'enfants forcés de poser nus ou partiellement nus avec leurs organes sexuels en vue. Les enfants sont parfois représentés dans des positions obscènes, exposant ou mettant en évidence leurs organes génitaux sans pour autant qu'ils ne constituent le sujet principal de l'image. Cette catégorie comprend également les images prises sans contact direct avec l'enfant (par ex., dans un vestiaire).

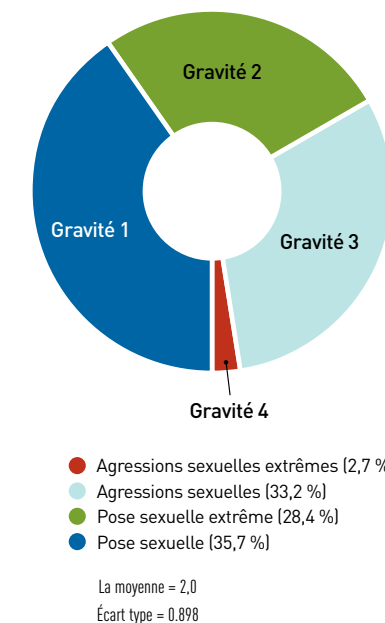


Figure 5.1 : Degré de gravité des abus observés sur 4 110 images uniques d'abus pédosexuels

35,9 % des images montrent des agressions sexuelles contre des enfants : actes sexuels avec d'autres enfants ou des adultes, scènes de sadisme, de ligotage, de bestialité, etc.

La dépréciation de l'image de soi chez un enfant soumis à des abus sexuels peut être très forte. Les analystes prétendent que, si l'on considère toutes les images examinées par Cyberaide.ca depuis 2002, la gravité des abus et le degré d'objectification et de déshumanisation des enfants semblent augmenter. Par exemple, les analystes relèvent depuis quelque temps des images d'enfants couverts de mots dégradants. Parfois aussi, les enfants sont posés tenant une affiche avec un message saluant des personnes par leur pseudonyme internet ou louant leurs abuseurs.

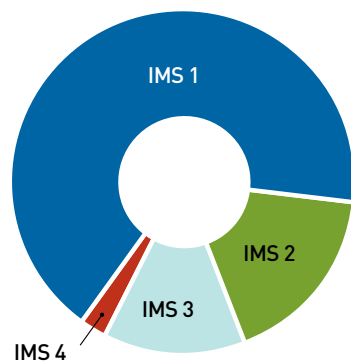
Groupe d'âge approximatif de l'enfant sur l'image

- ▶ 57,4 % (2 359) IMS 1 : moins de 8 ans
- ▶ 24,7 % (1 017) IMS 2 : 8 – 11 ans
- ▶ 13,3 % (547) IMS 3 : 11 – 12 ans pour les filles, 12 – 14 ans chez les garçons
- ▶ 4,3 % (175) IMS 4 : 12 – 16 ans pour les filles, 14 – 15 ans pour les garçons
- ▶ 0,3 % (1) IMS 5 : 16 – 17 ans pour les filles, 15 – 16 ans pour les garçons

82,1 % des enfants sur les images ont moins de 12 ans.

1 RECOMMANDATION : Étant donné que la majorité des images d'abus pédosexuels montrent des enfants de moins de 8 ans, il y a lieu de concentrer les efforts de sensibilisation sur ce groupe d'âge. Il faudrait outiller ces jeunes enfants pour reconnaître les signes du processus d'exploitation sexuelle et prévenir un adulte de confiance s'ils se font exploiter sexuellement ou photographier de manière inappropriée. Cette mesure s'avère particulièrement importante en ce qui a trait aux enfants d'âge préscolaire parce qu'ils sont moins susceptibles de reconnaître un comportement anormal (ils n'ont pas beaucoup d'expérience en dehors du foyer et peuvent se laisser convaincre facilement). L'âge des enfants sur la grande majorité des images examinées par les analystes de Cyberaide.ca témoigne de l'importance de la chose. À l'évidence, il faudrait aussi que les parents, les grands-parents, les éducateurs en garderie, les voisins, les professionnels de la santé et les autres adultes apprennent à identifier les signes éventuels d'exploitation sexuelle. Les efforts de sensibilisation dans ce domaine doivent être exhaustifs et développer les aptitudes fondamentales des enfants. Il y a lieu de donner aux personnes concernées de l'information sur la bonne parentalité, l'exploitation sexuelle et les signes d'exploitation sexuelle.

Les analystes relèvent depuis quelque temps des images d'enfants couverts de mots dégradants.



La moyenne = 1,7
Écart type = 0,782

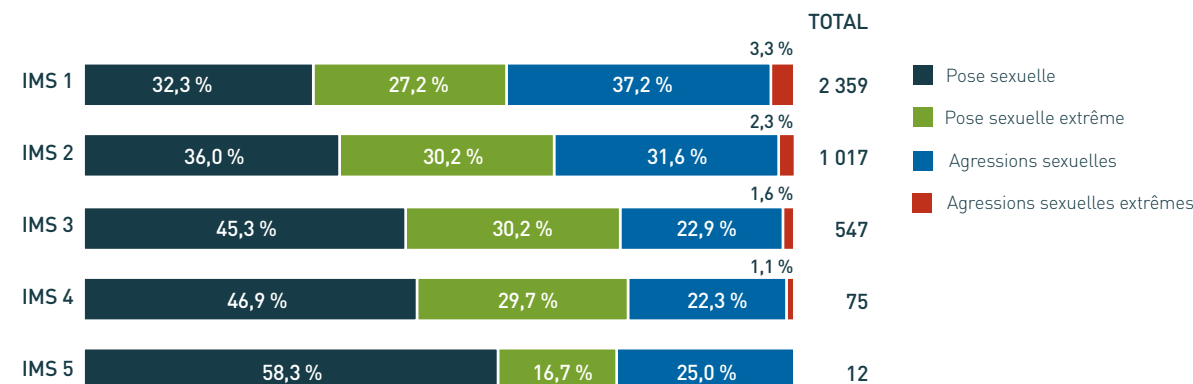
Figure 5.2 : Groupe d'âge approximatif des enfants sur les images d'abus pédosexuels d'après leur indice de maturité sexuelle

L'IMS moyen des enfants dans les images analysées est de 1,7. Toutefois, l'âge moyen est vraisemblablement beaucoup plus bas, car les images classifiées IMS 1 ne montrent aucun indice de maturité sexuelle chez l'enfant. Ainsi, les images de bébés et de bambins sont toujours classifiées IMS 1. Les analystes de Cyberaide.ca observent une hausse de plus en plus marquée des images de bébés et de bambins depuis deux ans. Cette tendance a de quoi inquiéter, car les abus de ce genre sont moins susceptibles d'être découverts étant donné que les victimes ont encore des compétences orales limitées et peu de contacts avec des adultes en dehors de leur foyer. Il faut s'inquiéter aussi de ce qui entoure l'intérêt sexuel pour les images mettant en scène de très jeunes enfants.

Selon le *Code criminel* du Canada, un « enfant » est une personne âgée de moins de 18 ans; il s'avère toutefois difficile d'évaluer l'âge approximatif d'un enfant une fois qu'il a atteint sa maturité sexuelle, et cela se produit le plus souvent avant l'âge de 18 ans. Il est rare qu'un enfant se fasse attribuer un IMS de 5, car cela correspond à une personne sexuellement mature. Cette classification n'est attribuée qu'aux victimes dont on sait qu'elles ont moins de 18 ans. Ce serait le cas, par exemple, si un garçon de 17 ans signalait à Cyberaide.ca que des images illégales de lui-même étaient en circulation.

Comme il est difficile de déterminer le groupe d'âge d'un enfant une fois qu'il a atteint sa maturité sexuelle, il est possible que les images de mineurs ne soient pas toutes classifiées pornographie juvénile. Faute de pouvoir établir par son développement sexuel qu'un sujet est d'âge mineur, les analystes se garderont d'émettre une hypothèse sur son âge réel. Le cas échéant, les images seraient classifiées pornographie juvénile non confirmée et éventuellement renvoyées à la police ou aux centrales d'INHOPE.

TABLEAU 5.3 Comparaison de l'âge des enfants et du degré de gravité des abus observés sur les images d'abus pédosexuels analysées

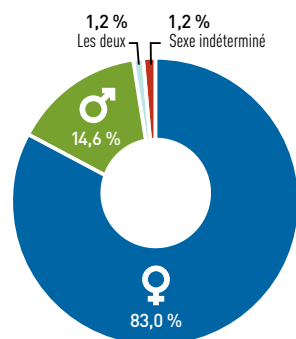


2 RECOMMANDATION : Il y aurait lieu que les centrales de signalement du monde entier collaborent afin d'entreprendre la collecte de données sur la présence de bébés et de bambins dans les images d'abus pédosexuels. Cette mesure permettra de dégager un portrait plus précis de l'âge des enfants sur les images et d'obtenir des données exactes à savoir s'il y a une hausse de la demande pour les images d'abus pédosexuels contre de très jeunes enfants. Cette mesure pourrait susciter un dialogue important sur les stratégies de prévention qui permettraient de mieux protéger les enfants d'âge préscolaire.

Les images d'enfants de moins de 8 ans (IMS 1) montrent le plus souvent des enfants soumis à des agressions sexuelles (37,2 %). Le portrait est différent chez les enfants plus âgés (IMS 2, 3, 4), qui sont représentés le plus souvent nus ou dans une position obscène (dans des proportions de 36, 45,3 % et 46,9 % respectivement). Ce constat correspond peut-être à la demande des producteurs ou des consommateurs d'images d'abus pédosexuels ou reflète simplement ce qui passe sous les yeux des signalants.

Analyse des scènes d'agressions sexuelles extrêmes contre des enfants (basée sur 111 images de gravité 4)

- ▶ Les actes sexuels extrêmes sont le plus souvent (68,5 %) commis contre des enfants de moins de 8 ans.
- ▶ Dans les cas attestés, 9,8 % des images montrent un bébé ou un bambin.
- ▶ On note généralement la présence d'adultes sur les images de gravité 4, comparativement aux images de gravité 1, 2 et 3; 41,3 % des images de gravité 4 montrent au moins un adulte.
- ▶ Beaucoup d'images présentent des scènes de ligotage (75,5 %), et les autres, des scènes de bestialité, de torture, de miction, de défécation ou de nécrophilie (ou une combinaison de ce qui précède).
- ▶ 13,8 % des images classifiées sont hébergées sur des serveurs commerciaux; les autres ont été relevées dans des galeries d'images (41,4 %), des forums (16,1 %), des sites d'hébergement d'images (11,5 %), des pages de portail (8 %), des sites de socialisation (6,9 %) ou des blogs (2,2 %).
- ▶ 45,1 % de ces sites internet étaient hébergés aux États-Unis, 17,6 % en Thaïlande, 12,1 % Russie et 4,4 % au Canada. Les autres se répartissent dans sept pays.



Écart type = 2,0

Figure 5.3 : Sexe de l'enfant sur l'image

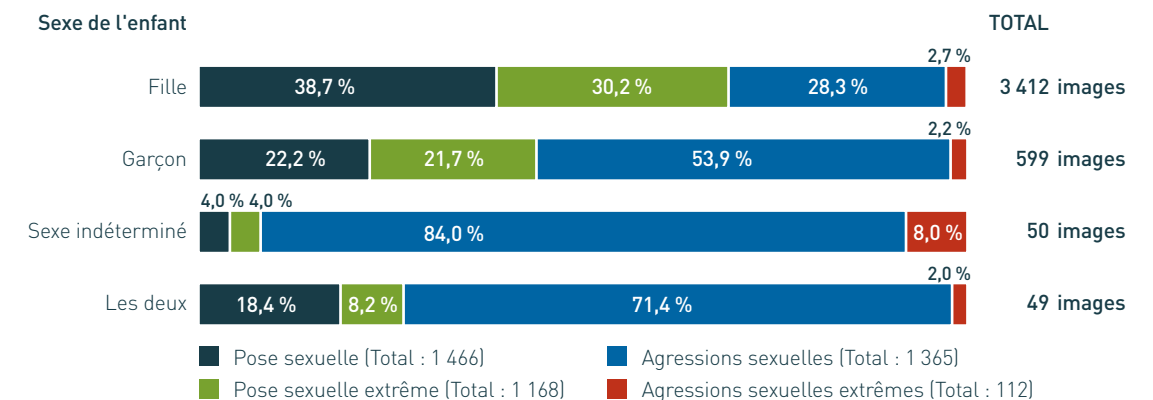
Le sexe des enfants sur les images (4 110 images)

- ▶ **83 %** (3 412) des images montrent **des filles**
- ▶ **14,6 %** (599) des images montrent **des garçons**
- ▶ **1,2 %** (50) des images montrent **des enfants de sexe indéterminé**
- ▶ **1,2 %** (49) des images montrent **à la fois des filles et des garçons**

3 RECOMMANDATION : Il y aurait lieu de se pencher sur la sensibilisation sexospécifique. Compte tenu de la surreprésentation des filles sur les images d'abus pédosexuels, il faudrait créer du matériel de prévention supplémentaire à leur intention et l'axer sur les activités destinées aux filles (par ex., les guides dans le scoutisme). Cela contribuerait peut-être à sensibiliser davantage les filles aux abus sexuels, à la reconnaissance des signes d'abus et au signalement des comportements abusifs.

La catégorie « sexe indéterminé » s'applique dans les cas où l'enfant représenté est manifestement en train de se faire agresser, mais sans que ses organes génitaux soient visibles sur l'image. Les images qui entrent dans cette catégorie ne montrent généralement pas l'enfant au complet; conséquemment, elles sont analysées sur la base de la taille relative des sujets. Ces images doivent montrer clairement que la taille de la victime par rapport à celle de l'adulte est incontestablement celle d'un enfant; il faut alors que la taille de l'enfant soit considérablement plus petite que celle de l'adulte sur la photo. Ainsi, les victimes dans cette catégorie sont toutes âgées de moins de 12 ans (IMS 1 et 2), et dans les cas où l'information est fournie dans la description de l'image, 25 % étaient des bébés et 63 % étaient des bambins contraints à des actes sexuels.

TABLEAU 5.4 Comparaison du sexe des enfants et du degré de gravité des abus observés sur les images d'abus pédosexuels analysés



EXEMPLE DE CAS

Un individu anonyme fait un signalement par Internet à Cyberaide.ca. Il déclare avoir reçu de nombreux courriels de la part d'un suspect qui vendait des DVD pornographiques. L'un des courriels fait mention d'une fille connue pour avoir été exploitée des centaines de fois avant l'âge de 18 ans par des producteurs de vidéos pédopornographiques. Les analystes valident le contenu du signalement et le renvoient à la Police de Toronto. L'enquête qui suit mène à l'arrestation d'un homme sous un chef de possession de pornographie juvénile, deux chefs de production de pornographie juvénile et deux chefs de distribution de pornographie juvénile.

5.4 L'analyse des pages

Après la classification des images, toutes les pages web analysées sont notées selon l'âge du plus jeune enfant représenté dans le contenu pédopornographique de la page. Depuis le 27 février 2006, nous relevons le groupe d'âge (IMS) du plus jeune enfant, quel que soit son sexe ou le degré de gravité de l'abus qu'il subit. Sur les 8 632 incidents pour lesquels nous avons de l'information sur l'IMS¹³, les indices les plus bas relevés sur les pages analysées s'établissent en moyenne à 1,3. Cela correspondrait en principe à un enfant d'environ 8-9 ans, mais dans les faits, comme nous l'avons expliqué plus haut, l'âge moyen du plus jeune enfant est probablement inférieur à 8 ans.

- ▶ **77,6 % (6 698) IMS 1** : moins de 8 ans
- ▶ **12,5 % (1 075) IMS 2** : entre 8 et 11 ans
- ▶ **8,4 % (729) IMS 3** : 11 – 12 ans pour les filles, 12 – 14 ans pour les garçons
- ▶ **1,5 % (130) IMS 4** : 12 – 16 ans pour les filles, 14 – 15 ans pour les garçons

Il s'agit d'images de très jeunes enfants qui subissent des abus sexuels ou qui sont représentés dans des positions obscènes, avec leurs parties génitales bien en évidence. Ces enfants, qui sont parfois des bébés et des bambins, subissent des viols et des abus sexuels. Dans bien des cas, la gravité des abus est flagrante.

Parmi les différents types de sites pédopornographiques que nous recensons, certains sont plus portés que d'autres à contenir des images de jeunes enfants, comme le montre le tableau 5.5 ci-dessous (associé au tableau 5.2).



TABLEAU 5.5 Pourcentage des sites internet contenant des images d'enfants de moins de 8 ans

Index de répertoire	94,7 %
Portail	81,6 %
Hébergement d'images	74,6 %
Forum	74,6 %
Site commercial	74,3 %
Galerie d'images	72,4 %
Site de partage de fichiers	72,2 %
Site de socialisation	55,8 %
Site d'hébergement vidéo	50,3 %

¹³ Le champ de saisie de l'IMS a été ajouté le 17 juin 2008. La base de données contient 3 270 enregistrements d'incidents avec mention d'un groupe d'âge.

La plupart du temps (70,2 % des cas), les images d'abus pédosexuels présentées sur une même page ne sont pas toutes du même enfant, tandis que seulement 29,8 % des sites pédopornographiques sont consacrés à un seul enfant. Le portrait est assez différent en ce qui a trait aux signalements de cas d'exploitation d'enfants mannequins (images d'enfants exploités qui, bien qu'elles soient choquantes, ne seraient pas considérées comme de la pornographie juvénile au regard du Code criminel du Canada), où 42,4 % des sites sont consacrés à un seul enfant.

Les sites qui contiennent de la pornographie juvénile confirmée et qui sont consacrés à un seul enfant correspondent le plus souvent à l'une des trois descriptions suivantes :

- 1** Les sites internet qui contiennent de nombreuses images classifiées exploitation d'enfants mannequins ou pornographie adulte, mais une seule image classée pornographie juvénile (ou plusieurs images du même sujet). Il s'agit souvent de sites de qualité « professionnelle » avec une préférence marquée pour les filles du genre « menue » ou « jeune adolescente ».
- 2** Les sites internet (surtout des forums ou des sites d'hébergement d'images) qui ne présentent qu'une seule image par page. On y voit des images d'enfants plutôt jeunes, de qualité moins professionnelle. La plupart de ces images sont probablement publiées par la personne qui les a prises.
- 3** Les sites internet qui vendent des images d'abus pédosexuels.

29,8 % des sites pédopornographiques sont consacrés à un seul enfant plutôt qu'à plusieurs enfants.

Depuis peu, les analystes prennent note du groupe d'âge des enfants présents sur les pages web qui contiennent de la pornographie juvénile¹⁴. La majorité des sites pédopornographiques montrent des images d'enfants de différents âges. De fait, l'IMS varie d'un enfant à l'autre sur une même page dans 58,6 % des sites.

TABLEAU 5.6 IMS des enfants sur les sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels

IMS 1 seulement	21,1 %	IMS 1 – 5	7,0 %
IMS 2 seulement	12,4 %	IMS 2 – 3	4,6 %
IMS 3 seulement	5,9 %	IMS 2 – 4	2,5 %
IMS 4 seulement	2,1 %	IMS 2 – 5	1,5 %
IMS 1 – 2	11,9 %	IMS 3 – 4	4,8 %
IMS 1 – 3	13,6 %	IMS 3 – 5	2,6 %
IMS 1 – 4	9,5 %	IMS 4 – 5	0,6 %

Malgré la grande diversité du matériel correspondant aux données du tableau 5.6, certaines tendances apportent des éléments d'explication :

- ▶ Les sites commerciaux s'adressent généralement à une clientèle bien ciblée, et leurs collections sont classifiées par groupes d'âge parfois restreints. Une petite proportion de sites commerciaux s'adresse aux personnes qui ont un intérêt sexuel pour les très jeunes enfants, et leurs collections contiennent surtout des images de bébés et de bambins.
- ▶ Les sites d'hébergement d'images, qui permettent aux pédopornographes de publier des images, peuvent révéler les intérêts particuliers du collectionneur ou de l'auteur du téléchargement. Par exemple, certains collectionneurs recherchent des images de garçons ou de filles d'un groupe d'âge très restreint ou parfois même seulement des photos associées à un thème particulier (par ex., garçons prépubères en train de se battre).
- ▶ Certaines galeries d'images ne correspondent à aucun groupe d'âge en particulier et présentent plutôt des sujets de tous les âges : non seulement des enfants, mais aussi des adultes. Ces pages web contiennent parfois des images à caractère extrême ou associées à un thème potentiellement illégal, ce qui semble indiquer que c'est le tabou en tant que tel qui tient lieu de centre d'intérêt, plutôt que le groupe d'âge des enfants.

Dessins, images 3D et animations

Bien que Cyberaide.ca analyse les dessins et les animations d'abus pédosexuels, les images de ce type représentent moins de 3,5 % des images uniques traitées par nos analystes. Ce chiffre pourrait laisser croire que les dessins sont peu répandus, mais ce n'est pas le cas. Les analystes traitent en priorité les images de jeunes victimes humaines, estimant que les risques sont plus grands lorsque le sujet d'une image pédopornographique est un véritable enfant.

Les dessins d'abus pédosexuels ne sont pas considérés illégaux dans de nombreux États en dehors du Canada.

Les dessins d'abus pédosexuels ont eux aussi des conséquences nuisibles. Les personnes qui ont une attirance sexuelle pour les enfants peuvent, à travers les dessins, explorer des fantasmes d'abus pédosexuels (Salter, 2004). Avec les progrès de l'infographie 3D, il est désormais possible de créer des images tridimensionnelles si réalistes qu'il est difficile de les distinguer de photographies authentiques. Les sites internet où l'on trouve des dessins présentent souvent des bandes dessinées qui racontent des histoires d'abus pédosexuels.



Dans les collections de pornographie juvénile, des dessins se mêlent parfois aux photos de véritables enfants, en plus des sites internet qui présentent de la pornographie adulte. Parfois aussi, l'image d'un véritable enfant est transformée en dessin, animé ou non. Il arrive que ces représentations mettent en scène des enfants bien connus qui font carrière dans la chanson ou à l'écran et qui deviennent des objets de fantasmes d'abus pédosexuels sur Internet.

Les dessins pédopornographiques qui passent sous les yeux de nos analystes montrent souvent des scènes d'abus graves sur un enfant; l'échantillon dont nous disposons est peut-être petit, mais 75,2 % des dessins ou des animations illustrent des agressions sexuelles sur des enfants (comparativement à 35,9 % de l'ensemble des images d'abus pédosexuels).

- ▶ 75,2 % montrent des agressions sexuelles sur des enfants
- ▶ 69,2 % sont des dessins ou des animations montrant des filles, et 21,8 %, des garçons
- ▶ 93,2 % montrent des enfants de moins de 12 ans

Pays hébergeurs des images d'abus pédosexuels

Les analystes de Cyberaide.ca identifient le pays hébergeur de l'image au moment de l'analyse. Cela se fait automatiquement au moyen d'outils qui associent l'image et le site internet à la localisation physique possible d'un serveur. La figure 5.4 montre que les images d'un site internet ne sont pas nécessairement toutes hébergées au même endroit ni au même endroit que la page web.

L'hébergement d'un site internet se prête à toutes sortes de possibilités. Il est possible d'héberger un site internet et toutes ses images sur un même serveur. Or, comme le montre la figure 5.4, il est également possible d'héberger des sites internet et des images sur différents serveurs répartis dans un même pays ou dans de nombreux pays.

Lorsque l'hébergement d'un site internet et de ses images se répartit sur différents serveurs et dans différents ressorts territoriaux, l'enlèvement du matériel devient une tâche plus difficile et plus longue. Même si le site est fermé, les images peuvent rester sur Internet.

EXEMPLE DE CAS

En mai 2006, Cyberaide.ca avait reçu un signalement concernant un forum sur un site de comédie. Le signalement rapportait qu'un article publié sur le forum contenait des liens vers des animations illustrant des enfants agressés sexuellement. L'analyste vérifia l'information et consulta le site internet, qui était hébergé aux États-Unis. Constatant que les images en question illustraient des bambins en train de se faire agresser sexuellement, l'analyste fit diverses recherches et découvrit que le suspect (une femme) semblait aussi donner accès à des images illégales à partir de son profil personnel. Le signalement, ainsi que l'identité possible de la femme, son adresse, son numéro de téléphone et son profil internet furent communiqués à la police dans la perspective d'une enquête éventuelle.

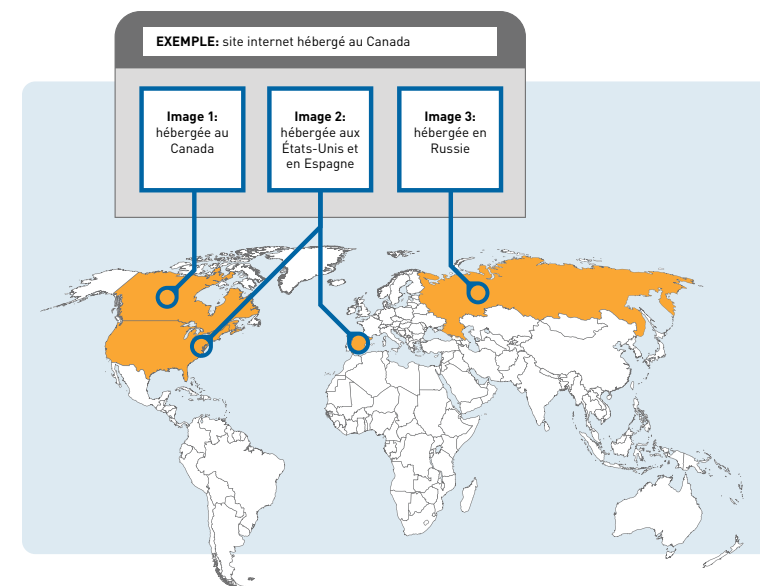


Figure 5.4 Pages web hébergées sur différents serveurs



TABLEAU 5.7 Top 15 des pays hébergeurs d'images et de sites

Il est possible que le pays hébergeur d'une image ou d'un site internet change avec le temps. Par exemple, une image hébergée au Canada au moment de l'analyse peut se retrouver hébergée aux États-Unis une semaine plus tard. Cyberaide.ca ne collecte pas de données sur la mobilité de ces contenus; seul l'hôte au moment de l'analyse est relevé.

TOP 15 DES PAYS HÉBERGEURS D'IMAGES D'ABUS PÉDOSEXUELS	
États-Unis	57,3 % [4 222]
Canada	12,6 % [929]
Russie	7,5 % [550]
Pays-Bas	3,6 % [264]
Espagne	3,4 % [250]
Thaïlande	3,0 % [220]
Chine	2,1 % [156]
Allemagne	1,7 % [122]
Japon	1,2 % [88]
Royaume-Uni	1,0 % [72]
République tchèque	1,0 % [71]
Corée du Sud	0,9 % [63]
Panama	0,7 % [48]
Portugal	0,6 % [47]
France	0,6 % [44]

TOP 15 DES PAYS HÉBERGEURS DE SITES PÉDOPORNOGRAPHIQUES	
États-Unis	49,2 % [6 359]
Russie	20,4 % [2 636]
Canada	9,0 % [1 165]
Japon	4,3 % [557]
Corée du Sud	3,6 % [471]
Pays-Bas	3,4 % [444]
Allemagne	1,1 % [145]
Chine	1,1 % [143]
Espagne	0,8 % [108]
Hong Kong	0,7 % [85]
Panama	0,6 % [81]
Royaume-Uni	0,6 % [78]
France	0,5 % [63]
Thaïlande	0,4 % [57]
Belize	0,3 % [43]

Cyberaide.ca relève l'information sur le pays hébergeur pour chaque image et chaque page analysée. Cette information est obtenue par géolocalisation IP. Les images analysées étaient associées à au moins 7 367 adresses IP uniques¹⁵; pour ce qui est des sites internet, les 12 696 enregistrements d'incidents contiennent 10 436 entrées concernant le pays hébergeur¹⁶.

¹⁵ Ces images uniques ont une empreinte SHA-1 qui leur est propre. Jusqu'en juillet 2007, date à laquelle les analystes ont commencé à relever les empreintes SHA-1, l'information sur le pays hébergeur était saisie manuellement sur la base de la première adresse IP enregistrée. Depuis avril 2008, la base de données obtient automatiquement l'information sur le pays hébergeur par géolocalisation IP, et les informations sur les autres pays hébergeurs (le cas échéant) sont collectées depuis ce temps.

¹⁶ Les analystes de Cyberaide.ca ont commencé à saisir manuellement l'information sur le pays hébergeur début 2003; un pays au plus était inscrit pour chaque site internet. Depuis avril 2008, l'information sur le pays hébergeur est versée automatiquement dans la base de données, et les enregistrements multiples se font depuis cette date. Les enregistrements de 416 incidents relatifs à un site internet sont exempts d'information sur le pays d'hébergement.



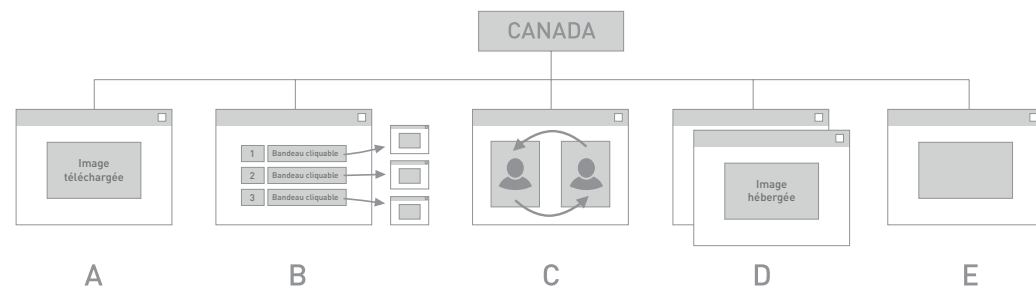
64,5 % des images d'abus pédosexuels hébergées au Canada montrent des enfants de moins de 8 ans. Cette proportion est quelque peu supérieure à la moyenne globale, où 57,4 % de toutes les images d'abus pédosexuels montrent des enfants de moins de 8 ans.

4 RECOMMANDATION : Explorer d'autres possibilités de collaboration avec les corps policiers et les fournisseurs de services et de contenu internet afin de retirer les contenus manifestement illégaux des serveurs canadiens.

Zoom sur le Canada (929 images)

Les 929 images associées à des adresses IP uniques au Canada se répartissent comme suit :

- A **47,1 % (438)** sont hébergées sur un site internet grand public destiné à l'hébergement d'images. Presque toutes les images de ce site internet sont uniques sur la base de leur empreinte numérique SHA-1; seules trois de ces images ont été relevées deux fois et associées à des adresses IP différentes.
- B **24,8 % (230)** sont hébergées sur un site internet au contenu changeant. Il s'agit le plus souvent d'un portail qui vend des abonnements ou qui propose des liens à des sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels. Une autre tranche de 1,6 % (15) des images sont hébergées sur un autre site; mais si l'on se fie aux informations publiées sur la propriété des sites, les deux sites appartiendraient au même fournisseur.
- C **8,2 % (76)** des images semblent être accessibles au Canada par l'entremise d'un site qui permet aux utilisateurs de créer des sites de socialisation personnalisés. Les images et les vidéos présentées sur ces pages personnalisées étaient diffusées via un réseau de diffusion de contenu.
- D **4,6 % (43)** des images sont hébergées par un service d'hébergement et de colocalisation. Elles ont été relevées sur toutes sortes de sites internet qui différaient tant par leur mise en page que par leur contenu.
- E Le reste des images, soit **13,7 % (127)**, est hébergé au Canada par au moins 13 services différents.



Les signalements concernant des images hébergées au Canada sont peut-être plus nombreux du fait que la majorité des services partenaires du réseau INHOPE, dont les analystes sont formés pour évaluer l'illégalité des contenus dans leur pays respectif, renvoient les signalements à Cyberaide.ca lorsque le contenu en cause semble être hébergé au Canada. Cela a pour effet d'augmenter la proportion du contenu hébergé au Canada qui est signalé à Cyberaide.ca. *Sur les 515 sites contenant de la pornographie juvénile confirmée qui ont été signalés par l'Internet Watch Foundation du Royaume-Uni, 95,3 % (491) étaient hébergés au Canada au moment de l'analyse.*

86,3 % des images uniques hébergées au Canada ont été relevées sur seulement un des cinq premiers services internet qui hébergent du contenu illégal.

Certaines pages web sont associées à plusieurs adresses IP. Les serveurs correspondant à ces adresses peuvent être situés dans le même pays (ce qui est le plus souvent le cas) ou dans plusieurs pays. Depuis que Cyberaide.ca relève les adresses IP multiples¹⁷, 3 109 pages web contenant des images d'abus pédosexuels ont été analysées; de ce nombre 2 809 (90,3 %) n'étaient associées qu'à une seule adresse IP. Quant aux autres (300), le nombre de serveurs hôtes variait de 2 à 19.

TABLEAU 5.8 Nombre d'adresses IP associées à chaque page web

2	57,7 % (173)
3	4,0 % (12)
4	4,7 % (14)
5	0,7 % (2)
6	2,7 % (8)
7	0,7 % (2)
8	1,7 % (5)
9	0,7 % (2)
10	5,0 % (15)
11	10,3 % (31)
12	5,0 % (15)
13	3,7 % (11)
14	1,7 % (5)
15	0,3 % (1)
16	0,3 % (1)
18	0,3 % (1)
19	0,7 % (2)
TOTAL	300

Moyenne : 5,0 adresses IP
Écart type : 4,0



¹⁷ La fonction de récupération des adresses IP multiples a été ajoutée à la base de données de Cyberaide.ca le 14 avril 2008.

TABLEAU 5.9 Les domaines de premier niveau les plus souvent associés à des sites pédopornographiques

.com	56,9 % (7 225)
.net	9,6 % (1 219)
.info	9,1 % (1 161)
.biz	6,0 % (763)
.org	3,2 % (407)
.ru	3,0 % (380)
.to	1,8 % (229)
Hôtes IP	1,7 % (216)
.jp	1,3 % (164)
.us	0,8 % (106)
.cn	0,8 % (99)
.es	0,5 % (63)
.de	0,5 % (59)
.name	0,4 % (56)
.ro	0,4 % (55)
.bz	0,4 % (53)
.ws	0,4 % (49)
Les 56 autres domaines de premier niveau	3,1 % (391)
TOTAL	12 696

Les domaines de premier niveau

Le domaine de premier niveau d'un site internet est indiqué par la particule finale de son adresse URL. Par exemple, dans l'adresse <http://www.cyberaide.ca>, le nom de domaine est www.cyberaide.ca. Le domaine de premier niveau est « .ca » soit tout ce qui suit le dernier point. Les domaines de premier niveau sont de trois types :

- 1 DOMAINES GÉNÉRIQUES** : domaines de premier niveau formés de trois caractères ou plus et à la disposition de quiconque pour un usage général. Le domaine « .com », initialement destiné aux entreprises commerciales, est devenu le domaine le plus courant pour tous les types de sites internet, surtout ceux hébergés aux États-Unis. Pour citer d'autres exemples connus, mentionnons : « .edu » pour les établissements d'enseignement, « .gov » pour les organismes gouvernementaux, et « .mobi » pour les sites internet conçus pour les téléphones cellulaires.
- 2 DOMAINES NATIONAUX** : domaines de premier niveau à deux lettres correspondant aux différents codes de pays reconnus internationalement. En règle générale, les domaines nationaux ne s'utilisent que pour les sites internet hébergés dans un pays donné; toutefois, les gestionnaires de domaines nationaux ne se conforment pas tous à des règles uniformes. Par exemple, il faut prouver que l'on est un résident du Canada pour acquérir un domaine « .ca », mais il n'est pas nécessaire d'être un résident des Îles Christmas pour acheter un domaine « .cx ». Cette situation complique les choses pour ce qui est du suivi et des politiques de mise hors ligne des sites internet. Pour citer quelques exemples connus de domaines nationaux, mentionnons : « .cn » pour la Chine, « .ru » pour la Russie, et « .es » pour l'Espagne.
- 3 HÔTES IP** : adresses URL représentées par des chiffres plutôt que par du texte. Par exemple, l'adresse <http://205.200.235.232> mène au site internet www.cyberaide.ca.

Les 12 696 sites pédopornographiques signalés à Cyberaide.ca sont associés à 73 domaines de premier niveau. Les 17 premiers domaines au classement englobent 96,9 % des sites (12 305); six de ces domaines sont des domaines génériques et dix sont des domaines nationaux. Les autres sont associés à des hôtes IP :

Domaines génériques	85,3 % (10 833)
Domaines nationaux	13,0 % (1 647)
Hôtes IP	1,7 % (216)

5 RECOMMANDATION : Établir des normes internationales pour ce qui est des renseignements personnels à exiger des demandeurs de noms de domaine (preuves d'identité, d'adresse, de résidence dans un pays, de coordonnées). Cette information devrait être disponible en cas d'enquête pour faciliter l'identification des propriétaires de sites pédopornographiques et le sauvetage des enfants soumis à des abus sexuels. Cela nécessiterait la collaboration de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers).

Il n'est guère surprenant que le domaine « .com » soit le plus utilisé par les sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels : ce domaine de premier niveau est le plus populaire de tous (Wikipedia, 2009). Il est toutefois intéressant de constater que le domaine « .info » arrive au troisième rang, car ce domaine n'est pas très utilisé et n'existe que depuis 2001. Il est possible que les noms de domaine pédopornographiques soient considérés « temporaires » à la base par l'acheteur (l'acheteur prévoit que le domaine ne sera actif que pour une courte période et sera éventuellement désactivé par l'opérateur du domaine de premier niveau ou le registraire), mais la base de données de Cyberaide.ca ne permet pas de vérifier cela.

6 RECOMMANDATION : Collaborer avec les registraires de nom de domaine afin que les domaines associés à des contenus illégaux soient mis hors ligne. Cette mesure permettrait d'empêcher les nouveaux propriétaires de sites internet d'acheter des noms de domaines connus pour héberger du matériel illégal et de les réutiliser pour les mêmes fins. Vu que les noms de domaine ont une valeur marketing importante et deviennent bien connus des consommateurs d'images d'abus pédosexuels, il y a lieu de prendre des mesures pour qu'ils soient retirés en permanence.



7 RECOMMANDATION : Il y a lieu de mener des recherches plus approfondies sur les conséquences des abus pédosexuels pour les victimes et les effets d'Internet sur la nature et l'ampleur des traumatismes subis et le processus de rémission des victimes. Les conséquences sont-elles différentes lorsque les victimes savent que les abus qu'elles ont subis ont été immortalisés sur des photos? Qu'en est-il lorsqu'elles savent que ces images circulent sur Internet? Une meilleure compréhension des conséquences permettrait d'améliorer le traitement des victimes et de voir comment le système de justice pénale devrait les soutenir et les traiter.

Signalement multiple des mêmes images

Les analystes revoient sans cesse les mêmes images d'abus pédosexuels. D'après la comparaison des empreintes numériques SHA-1, 29,2 % des images signalées à Cyberaide.ca ont été analysées plus d'une fois. Le nombre de signalements associés à une image va de un à 52 (52 signalements de sites internet qui hébergeaient la même image). **La moyenne de signalements par image est de 1,8.**

Une même image peut faire l'objet de plusieurs signalements parce que :

- ▶ Plusieurs personnes signalent la même image au même endroit
- ▶ Un site est mis en miroir à plusieurs adresses URL
- ▶ L'image a été retirée d'un site et publiée sur un autre

Les signalements multiples illustrent la reproductibilité et la permanence des images sur Internet; une même image peut être rediffusée indéfiniment. Le fait qu'une image puisse ainsi être vue et revue à répétition perpétue l'abus subi par l'enfant. Il peut être psychologiquement éprouvant pour un enfant de savoir que son image circule sur Internet et que des individus continuent de la voir et d'en retirer du plaisir sexuel.

8 RECOMMANDATION : Il y aurait lieu d'intensifier la collaboration et la mise en commun des données au sein des organismes qui analysent des images d'abus pédosexuels. L'analyse des images par les centrales de signalement est vraisemblablement sujette à des dédoublements étant donné la forte proportion d'images d'abus pédosexuels analysées plus d'une fois. La mise en place d'une base de données collaborative d'empreintes numériques SHA-1 (centralisée ou décentralisée) aurait le potentiel de réduire considérablement la charge des analystes et l'exposition aux images.

EXEMPLE DE CAS

Cyberaide.ca a reçu 52 signalements de sites internet qui hébergeaient la même image ainsi que de nombreux autres signalements (au moins 43) d'un pourriel contenant cette image. L'image en question est celle d'une fille de moins de 8 ans qui est contrainte à des actes sexuels. Son visage n'est pas visible sur l'image. L'adresse URL mène habituellement à un site commercial offrant une vaste sélection de DVD de très jeunes enfants soumis à des abus sexuels. Les nombreux signalements associés à cette image illustrent la longévité et la permanence de cette image sur Internet : le site en cause et les pourriels qui y mènent sont signalés régulièrement à Cyberaide.ca depuis plusieurs années. L'image a été relevée dans les pays suivants : États-Unis (71,2 %), Canada (20,3 %), Australie (3,4 %), Royaume-Uni (1,7 %), Lituanie (1,7 %), Russie (0,8 %) et Ukraine (0,8 %).

5.5 Le marketing d'enfants

Les textes de remplacement : les attributs ALT et TITLE

Dans un document HTML, les attributs ALT servent à présenter un court texte de substitution (généralement moins de cinq mots) à la place des images lorsqu'un navigateur ne les affiche pas. À l'origine, ces textes de remplacement avaient pour objet de décrire les images pour les utilisateurs de navigateurs lents ou textuels ou les handicapés visuels. Les valeurs des attributs TITLE, que certains navigateurs traitent indifféremment des attributs ALT, s'affichent sous la forme d'infobulles lorsque l'internaute place son curseur sur l'image.

Les textes de remplacement sont intentionnellement ajoutés pour décrire une image. Au vu des images de pornographie juvénile confirmée que Cyberaide.ca a traitées, ils contiennent bien souvent un vocabulaire particulièrement cru. Cette pratique témoigne de l'attitude délibérée des personnes qui publient ces images sur Internet, et elle facilite la recherche d'images.

- ▶ La majorité (69,1%) des images analysées par Cyberaide.ca n'étaient pas dotées d'un attribut ALT
- ▶ 32,5 % des images dotées d'un attribut ALT ont été relevés plus d'une fois (doubles) et 67,5 % étaient uniques

Cyberaide.ca a procédé à une analyse des attributs ALT les plus fréquents, qui avaient tous été relevés plus de 500 fois. Le plus long ne comptait que 27 caractères; or, lorsque nous reproduisons ces expressions dans des moteurs de recherche bien connus, nous aboutissons à du matériel potentiellement illégal. Ces expressions courtes et simples formées de mots courants offraient un accès facile à des images d'abus pédosexuels. C'est pourquoi nous les avons exclues du présent rapport.

Parmi les attributs ALT, les mots *lolita* et *free* ont été relevés plus de 4 000 fois chacun. Les expressions *free rape*, *nymphets land*, *preteen lolita pics*, *lust collection* et *free underage incest stories* sont des exemples typiques de textes utilisés pour décrire des images. Les images définies par de tels attributs ne saurait être prises pour du matériel légal ou de la pornographie adulte.

Les attributs TITLE s'utilisent moins fréquemment que les attributs ALT et sont généralement beaucoup moins descriptifs. Les cinq attributs les plus souvent relevés sont :

- 1 « * » (simple astérisque; aucun mot)
- 2 « Click to Upgrade to Favorite »
- 3 « Open Gallery »
- 4 « Young »
- 5 « Live Internet »



A

Parmi les attributs ALT, les mots *lolita* et *free* ont été relevés **plus de 4 000 fois**.

Q

Toutes les images avec « * » comme attribut TITLE ont été relevées dans deux domaines différents. L'examen des descriptions de pages donne à penser qu'il s'agit des mêmes pages contenant des centaines de petites images d'enfants (en photo et en dessin) soumis à des agressions sexuelles.

Analyse des mots

Le nombre de mots relevés sur les pages des sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels va de 0 à 36 484. La moyenne est de 297,9 mots par page.

- ▶ Un compte de 0 mot correspond normalement à une page contenant des images, mais aucun texte. C'est le cas de près de 500 pages web où nous avons confirmé la présence d'images d'abus pédosexuels.
- ▶ Les images ne sont pas toujours identifiées comme telles sur les sites internet. Par exemple, le compte d'images d'une page contenant 16 images pourrait donner 16 images, une image (présentée sous la forme d'un collage) ou 0 image. Si le compte donne zéro, c'est que le site emploie des techniques d'obscurcissement pour dissimuler intentionnellement ses images.

TABLEAU 5.10 Les 20 mots les plus souvent relevés sur les sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels

1	pics	11	pussy
2	free	12	new
3	gallery	13	best
4	young	14	nude
5	lolita	15	teens
6	lolitas	16	sexy
7	pictures	17	click
8	hot	18	hardcore
9	video	19	preteen
10	porn	20	models

9 RECOMMANDATION : Il y aurait lieu de mener des recherches plus approfondies sur l'usage des mots dans les sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels. Les sites internet contenant des images d'abus pédosexuels pourraient être automatiquement repérés à l'aide d'une liste de mots et d'un algorithme probabiliste. Cette liste de mots pourrait en outre être mise en consultation et recenser les termes nouveaux qu'utilisent les amateurs ou les vendeurs d'images d'abus pédosexuels.

Les barres de titre

Les barres de titre s'affichent dans la partie supérieure d'une fenêtre de navigateur; leur contenu est inséré par les auteurs de site à même les documents HTML.

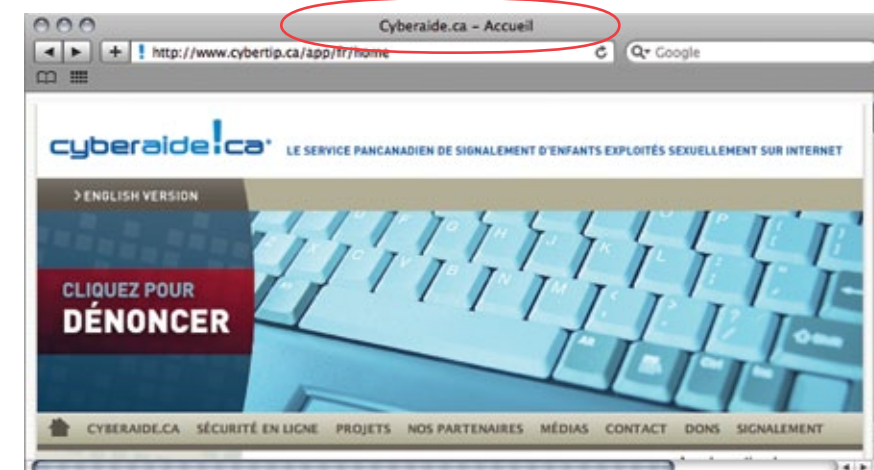


Figure 5.5 Le titre d'une page web apparaît dans le coin supérieur de la fenêtre du navigateur (voir le texte encadré).

- ▶ 44,9 % des titres ont été relevés plus d'une fois; le plus fréquent a été relevé 96 fois
- ▶ 53,9 % des titres sont uniques (une seule occurrence)
- ▶ 1,2 % des barres de titre étaient vides

Certains titres, sans être parfaitement identiques, se ressemblaient au point de donner l'impression de correspondre à la même page. Par exemple¹⁸:

- ▶ XXX.childonly photos – FREE
- ▶ XXX.childonly.ca photos – FREE
- ▶ X.childonly photos – FREE

Certains titres sont tellement uniques que, lorsqu'une barre de titre identique est repérée sur un autre site internet, il y a de fortes chances que les deux sites soient administrés ou aient été conçus par la même personne.

10 RECOMMANDATION : Surveiller étroitement l'usage des barres de titre uniques dans les sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels. Suivre les déplacements de ces sites permettra de mieux comprendre la mobilité des contenus sur Internet.

¹⁸ Ces exemples fictifs servent à illustrer le fait que les barres de titre peuvent se ressembler.

Comme c'est le cas pour l'ensemble des sites internet, certains mots se retrouvent plus souvent que d'autres dans les barres de titre. Les mots les plus fréquents sont :

- ▶ « Lolita » ou variations sur ce mot
- ▶ Allusions aux enfants ou à la jeunesse
- ▶ Mots associés au sexe, à la pornographie ou à la nudité
- ▶ Allusions à des photos ou à des films
- ▶ Allusions à la « gratuité » du site ou des images
- ▶ Variations sur les mots « pedophilia » ou « pedo »

Nombre d'images par page

Depuis peu, les analystes relèvent le nombre approximatif d'images sur une page. Ce nombre varie de 1 à 467 images par page, pour une moyenne de 23,5. Ces images ne seraient pas nécessairement toutes considérées comme de la pornographie juvénile potentiellement illégale.

Date de l'image

Les dates des images vont de 1998 à 2009, et certaines photos semblent avoir été prises récemment.

TABLEAU 5.11 Date de prise des images	
1998	3,8 % (22)
1999	1,0 % (6)
2000	0,3 % (2)
2001	0,9 % (5)
2002	1,9 % (11)
2003	4,1 % (24)
2004	8,9 % (52)
2005	5,8 % (34)
2006	11,0 % (64)
2007	16,3 % (95)
2008	43,5 % (254)
2009 ¹⁹	2,6 % (15)
TOTAL	155

Moyenne : 2006
Écart type : 2,5

- ▶ Le plus court délai enregistré pour un signalement d'image à Cyberaide.ca (1 jour ou 24 heures) témoigne de la vitesse à laquelle les images d'abus pédosexuels peuvent être produites, téléchargées et diffusées sur Internet. Dans le cas présent, il se sera écoulé moins de deux jours entre le moment où l'image est apparue sur Internet et le moment où elle a été signalée à Cyberaide.ca.
- ▶ Le plus long délai enregistré pour un signalement d'image à Cyberaide.ca (11,0 ans ou 96 672 heures) témoigne du caractère permanent des images d'abus pédosexuels et du fait que ces images peuvent circuler sans fin sur Internet. Dans le cas présent, l'image a été prise en 1998 avec l'un des tout premiers modèles d'appareil photo numérique vendus sur le marché grand public.

¹⁹ En date du 31 mars 2009.



LE « MARCHÉ » DES ABUS PÉDOSEXUELS

Le commerce des images d'abus pédosexuels n'est pas nouveau; il y a des années que la pornographie juvénile est à la portée des consommateurs sous la forme de magazines, de vidéos et de photographies imprimées. Avec l'avènement et la mondialisation d'Internet, la pornographie juvénile est passée au numérique. Désormais, il est possible d'acheter sur Internet des images, des vidéos et des audioclips d'abus pédosexuels ainsi que du matériel écrit. Le commerce de la pornographie juvénile sur Internet générerait des revenus de plusieurs milliards de dollars, et sa croissance serait l'une des plus rapides sur Internet.

Cyberaide.ca analyse des sites commerciaux d'hébergement d'images d'abus pédosexuels depuis sa mise en service, en septembre 2002; ces derniers temps, toutefois, les signalements de ce type de site sont en hausse. En juillet 2007, Cyberaide.ca a commencé à distinguer les URL à composante commerciale parmi toutes celles qui lui sont signalées. En date du 31 mars 2009, 800 sites internet avaient été classifiés commerciaux²⁰. Cela représente environ 12,6 % de l'ensemble des sites pédopornographiques.

On peut supposer que ce nombre est largement en deçà du volume réel de matériel pédopornographique en vente sur Internet. Souvent, un site commercial offrira gratuitement une ou plusieurs pages d'images d'abus pédosexuels (« visite gratuite ») et donnera accès à d'autres images moyennant paiement. Les analystes de Cyberaide.ca n'examinent jamais un site internet en profondeur. Ils analysent la première page sur laquelle ils relèvent des contenus potentiellement illégaux et ne cliquent jamais plus de deux liens à l'intérieur d'un même site. Par conséquent, les analystes ne se rendent pas toujours au point où il est possible de souscrire un abonnement ou d'acheter du matériel. De plus, les analystes de Cyberaide.ca n'entrent jamais en contact avec les suspects; ils ne classiferaient donc pas un site comme commercial dans les cas où un client éventuel doit communiquer avec le propriétaire du site pour s'enquérir de la possibilité d'acheter des images d'abus pédosexuels.

²⁰ Un site est classé commercial lorsqu'il faut payer pour voir ou obtenir du matériel supplémentaire potentiellement illégal.

Enfin, bien des sites n'ont pas de volet commercial, mais servent à promouvoir des sites commerciaux. Par le biais de liens, de pages de redirection ou d'annonces menant, ces sites dirigent les internautes vers des sites commerciaux et reçoivent peut-être des redevances ou des liens réciproques pour donner accès à de la pornographie juvénile. De ce fait, ils profitent indirectement de la vente d'images d'abus pédosexuels. Tous des facteurs conduisent à une sous-estimation du commerce de la pornographie juvénile.

Lorsqu'un site internet est mis hors ligne, la nature d'Internet fait en sorte que, dans bien des cas, un site comparable apparaît ultérieurement sous un autre nom, sous un autre domaine ou sur un autre serveur. Les analystes voient souvent des sites identiques hébergés simultanément à différentes adresses URL. C'est l'une des principales raisons pourquoi il est si important de se pencher sur le « commerce » des images d'abus pédosexuels; en sachant où va l'argent et en remontant aux racines du problème (la ou les personnes qui vendent le matériel plutôt que le serveur qui l'héberge), il sera plus facile d'entraver la rentabilité de ce commerce. À terme, cela limitera la possibilité qu'un site internet réapparaisse ailleurs sur Internet, ce qui réduira la disponibilité et la demande de matériel pédopornographique.

11 RECOMMANDATION : Former une coalition sur le modèle de la Financial Coalition aux États-Unis afin de mettre au point des solutions pour contrer le commerce des images d'abus pédosexuels. Cette coalition permettrait de collaborer avec corps policiers, le secteur financier et les fournisseurs de services et de contenu internet dans le but de remonter jusqu'à la source des sites internet et d'enrayer le problème.



6.1 À quoi ressemble un site pédopornographique commercial?

À la différence des sites pédopornographiques sans volet commercial, les sites pédopornographiques commerciaux s'articulent généralement autour d'un thème et présentent en page d'accueil un collage composé de texte et d'images. On y relève en principe des liens textuels menant à des échantillons de matériel pédopornographique puis à une section réservée aux abonnés, ainsi qu'une zone permettant de remplir une demande d'abonnement au site. Souvent, le collage est suivi d'une galerie d'images, qui consiste en une série de petites images disposées en rangées et annoncée comme une « visite gratuite » du site internet. Le nombre d'images présentées dans la section visite gratuite se situe habituellement entre 20 et 60. Les sites annoncent généralement de vastes collections de photos et de vidéos de haute qualité réservées aux abonnés.

THÈMES COURANTS

INNOCENCE	Représentée au moyen de couleurs pastel ou vives, de jouets, d'animations et de mots comme <i>angel</i> , <i>innocent</i> , <i>virgin</i> ou <i>pure</i> . Ces sites internet présentent plutôt de jeunes enfants (depuis les tout-petits jusqu'aux enfants du primaire) et correspondent aux intérêts des enfants. Lorsque les enfants sont vêtus, ils portent une tenue convenable pour leur âge. Généralement, les enfants ne font que poser (gravité 1 et 2) et sont rarement contraints à des actes sexuels.
PORNOGRAPHIE ET SEXUALITÉ ADULTE	Représentée au moyen de couleurs vives, de mots obscènes comme <i>slut</i> , <i>lolita</i> , <i>juicy</i> , <i>tight</i> et <i>nymphet</i> , et de décors et de tenues comparables à ce que l'on voit dans les sites de pornographie adulte. Vêtements plutôt sexy, maquillage outrancier, lingerie et tenues de cabaret en abondance. Les sites de ce type cherchent à présenter les enfants comme des personnes jeunes, consentantes et débauchées. Les poses sont plus ouvertement lascives, et certains sites contiennent des images d'enfants contraints à des actes sexuels.
NOIRCEUR ET DÉPRAVATION	Beaucoup de noir, de gris, de rouge ou de motifs de camouflage; mots ou expressions comme <i>dark desires</i> , <i>pedophile</i> et <i>sick</i> . Les sites de ce type montrent surtout des enfants contraints à des actes sexuels entre eux ou avec des adultes. On y trouve aussi des scènes de maltraitance sexuelle extrême contre des bambins et parfois des bébés.

Bien que les sites commerciaux soient de qualité relativement professionnelle, les images que l'on y retrouve ne sont pas nécessairement de la même qualité. Parfois, les images présentées dans les collages ou les galeries d'images sont de qualité inférieure (sur le plan de la luminosité, de la résolution, de la mise au point ou de l'angle de vision). Les images semblent parfois avoir été prises par l'abuseur lui-même. Les analystes estiment que les images présentées sur les sites commerciaux ne sont pas strictement des images produites exclusivement pour ces sites, mais plutôt des images que les auteurs de ces sites jugent intéressantes pour leur clientèle. Les images de qualité inférieure montrent généralement des enfants plus jeunes ou des scènes d'abus plus dégradantes.

6.2 Quel genre d'images trouve-t-on dans les sites commerciaux d'hébergement d'images d'abus pédosexuels?

Le tableau 6.1 rend compte du degré de gravité des abus relevés sur des sites commerciaux d'hébergement d'images d'abus pédosexuels, où les enfants sont soumis à des agressions sexuelles sur 29,7 % des images.

Sur l'ensemble des images d'abus pédosexuels analysées, cette proportion s'établit à 35,9 %.

TABLEAU 6.1 Degré de gravité des abus observés sur les images d'abus pédosexuels relevées sur des sites commerciaux

Degré de gravité des abus pédosexuels	Sur les sites commerciaux d'hébergement d'images d'abus pédosexuels	Sur l'ensemble des sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels
Pose sexuelle	42,5 %	35,7 %
Pose sexuelle extrême	27,8 %	28,4 %
Agressions sexuelles	26,4 %	33,2 %
Agressions sexuelles extrêmes	3,3 %	2,7 %

Le degré de gravité des abus subis par les enfants sur les sites pédopornographiques commerciaux est inférieur comparativement aux sites pédopornographiques non commerciaux. Les enfants subissent des agressions sexuelles sur 29,7 % des images relevées sur des sites commerciaux.

L'IMS des enfants est moins élevé sur les sites commerciaux, où 66,8 % des images analysées sont classifiées IMS 1 (enfants de moins de 8 ans), comparativement à 57,4 % pour l'ensemble des images d'abus pédosexuels analysées. Voir tableau 6.2.

TABLEAU 6.2 Groupe d'âge des enfants sur les images d'abus pédosexuels relevées sur des sites commerciaux

Âge de l'enfant sur l'image	Sur les sites commerciaux d'hébergement d'images d'abus pédosexuels	Sur l'ensemble des sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels
IMS 1 : enfants de moins de 8 ans	66,8 %	57,4 %
IMS 2 : enfants de 8 à 11 ans	22,6 %	24,7 %
IMS 3 : 11-12 ans pour les filles, 12-14 ans pour les garçons	9,0 %	13,3 %
IMS 4 : 12-16 ans pour les filles, 14-15 ans pour les garçons	1,4 %	4,3 %
IMS 5 : 16-17 ans pour les filles, 15-16 ans pour les garçons	0,3 %	0,3 %
IMS moyen	1,5	1,7



89,4 % des images d'abus pédosexuels analysées dans des sites commerciaux montrent des enfants de moins de 12 ans.

Les sites commerciaux sont plus susceptibles d'héberger des images de filles. Le tableau 6.4 montre la répartition par sexe des enfants sur les images.

Bien que l'on relève des images classifiées IMS 4 et 5 sur les sites pédopornographiques commerciaux, les pages contiennent généralement moins d'images difficilement caractérisables (images d'individus ayant atteint la maturité sexuelle, mais potentiellement mineurs). Les sites pédopornographiques commerciaux sont plus susceptibles de contenir seulement des images d'abus pédosexuels.

Les sites internet qui vendent des images d'abus pédosexuels contiennent en moyenne 22 images par page. Comparativement à l'ensemble des sites pédopornographiques, l'écart est beaucoup moins grand sur les sites commerciaux (1-467), où l'on observe un maximum de 132 images par page.

TABLEAU 6.4 Sexe de l'enfant sur les images d'abus pédosexuels relevées sur des sites commerciaux

Sexe de l'enfant sur l'image	Images relevées sur des sites commerciaux	Images relevées sur l'ensemble des sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels
Fille(s)	90,2 %	83,0 %
Garçon(s)	6,8 %	14,6 %
Sexe indéterminé	2,2 %	1,2 %
Fille(s) et garçon(s)	0,8 %	1,2 %

97,9 % des sites commerciaux présentent de nombreux enfants plutôt qu'un seul (comparativement à 70,2 % pour l'ensemble des sites pédopornographiques).

TABLEAU 6.3 Groupe d'âge des enfants sur les images d'abus pédosexuels relevées sur des sites commerciaux

IMS 1 seulement	5,8 %
IMS 2 seulement	1,2 %
IMS 3 seulement	0,6 %
IMS 4 seulement	0,3 %
IMS 1 – 2	16,3 %
IMS 1 – 3	18,5 %
IMS 1 – 4	13,2 %
IMS 1 – 5	7,1 %
IMS 2 – 3	0,9 %
IMS 3 – 4	1,8 %
IMS 2 – 5	2,2 %
IMS 3 – 4	28,6 %
IMS 3 – 5	3,1 %
IMS 4 – 5	0,3 %

6.3 Où sont hébergés les sites commerciaux?

Les 800 sites commerciaux étaient associés à 1 091 adresses IP uniques au moment de l'analyse. Les images uniques analysées sur ces sites étaient associées à 1 067 adresses IP uniques. Le tableau 6.5 montre la répartition des pays hébergeurs, déterminés par géolocalisation IP.

TABLEAU 6.5 Localisation (déterminée géolocalisation IP) du serveur hôte des images d'abus pédosexuels et des sites internet à caractère commercial

Pays hébergeurs	Pays hébergeurs des images relevées sur des sites commerciaux d'hébergement d'images d'abus pédosexuels	Pays hébergeurs des sites commerciaux (adresses IP uniques)	Proportion des sites pédopornographiques commerciaux par rapport à l'ensemble des sites
États-Unis	70,5 % (752)	65,6 % (716)	13,3 %
Canada	8,2 % (87)	8,7 % (95)	8,2 %
Russie	3,7 % (39)	5,6 % (61)	2,3 %
Royaume-Uni	2,8 % (30)	1,5 % (16)	20,5 %
Allemagne	1,9 % (20)	1,8 % (20)	13,8 %
Espagne	1,7 % (18)	1,6 % (17)	15,7 %
France	1,7 % (18)	0,8 % (9)	7,7 %
Australie	1,0 % (11)	1,1 % (12)	38,7 %
Pays-Bas	0,9 % (10)	2,9 % (32)	7,2 %
Italie	0,8 % (9)	0,5 % (5)	54,5 %
Panama	0,7 % (8)	0,9 % (10)	12,3 %
Japon	0,7 % (8)	0,4 % (4)	0,7 %
Pologne	0,7 % (7)	0,4 % (4)	80,0 %
Ukraine	0,7 % (7)		9,1 %
Belgique	0,6 % (6)	0,3 % (3)	75,0 %
Turquie	0,5 % (5)	3,3 % (36)	57,1 %
Lituanie	0,5 % (5)		40,0 %
Chine	0,4 % (4)	0,7 % (8)	5,6 %
Singapour	0,4 % (4)	0,7 % (8)	61,5 %
Hong Kong	0,4 % (4)	0,5 % (5)	5,9 %
Thaïlande	0,3 % (3)	0,5 % (5)	8,8 %
République tchèque		0,4 % (4)	15,4 %
1 ou 2 cas	1,1 % [12] ²¹	2,1 % [23] ²²	
TOTAL	1 067	1 091	

²¹ Argentine, Autriche, Suisse, République tchèque, Malaisie, Israël, Mexique

²² Autriche, Suisse, Danemark, Israël, Lituanie, Ukraine, Argentine, Chili, Estonie, Corée du Sud, Mexique, Malaisie, Portugal, Afrique du Sud



10,5 % des sites commerciaux contiennent, en plus des images de jeunes enfants, des images classifiées IMS 5. Par comparaison, 33,6 % de tous les sites qui hébergent des images d'abus pédosexuels contiennent des images d'individus ayant atteint la maturité sexuelle.

La proportion de sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels classifiés commerciaux varie considérablement d'un pays à l'autre. Dans de nombreux pays où la présence de sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels est constatée, aucun site commercial n'a été relevé. En revanche, pas moins de 80,0 % des sites pédopornographiques relevés en Pologne sont commerciaux. Au Canada, cette proportion s'établit à 8,2 %.

Sur l'ensemble des sites commerciaux que nous avons analysés depuis que nous relevons les adresses IP multiples, 9,7 % étaient associés à plusieurs adresses IP au moment de l'analyse. Dans le cas le plus fréquent (28,9 %), les sites étaient associés à 10 adresses IP; viennent ensuite les sites associés à deux adresses IP (21,2 %) et à 12 adresses IP (13,2 %).

Mobilité des sites pédopornographiques commerciaux

Cyberaide.ca soupçonne que certains sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels utilisent des réseaux fast-flux, mais ne fait pas explicitement de suivi là-dessus. Les domaines fast-flux utilisent des serveurs de noms de domaine qui fournissent des adresses IP qui changent rapidement et constamment. Ces adresses IP correspondent le plus souvent à des ordinateurs personnels transformés en zombies qui servent le contenu des pages web ou relaient du contenu hébergé sur un autre serveur. Cela a pour effet de changer constamment les données de géolocalisation d'un site internet, même si les vérifications sont espacées de dix minutes.

Les 87 images commerciales hébergées au Canada se répartissaient sur six différents serveurs; 50,6 % étaient publiées sur un portail au contenu changeant et 24,7 % ont été relevées sur des pages vraisemblablement statiques.

Pour étudier ce phénomène, Cyberaide.ca a relevé en novembre 2008 les adresses IP associées au domaine fast-flux d'un site commercial d'hébergement d'images d'abus pédosexuels choisi au hasard. Le site en question contenait 12 images de filles correspondant à des IMS de 1 à 3 (moins de 12 ans) et classifiées agression sexuelle, pose sexuelle extrême et pose sexuelle. D'autres images illégales étaient promises aux abonnés moyennant un paiement unique de 128 \$.

Sur une période de 48 heures, Cyberaide.ca a relevé pour un même site 212 adresses IP uniques localisées dans 16 pays (voir tableau 6.6). Ces adresses apparaissaient par tranches de dix et changeaient aux trois minutes environ.

TABLEAU 6.6 Mobilité d'un site commercial d'hébergement d'images d'abus pédosexuels sur une période de 48 heures

Les adresses IP uniques ont été localisées dans les pays suivants :	
États-Unis	156 adresses IP uniques associées à 22 fournisseurs différents (73,6 %)
Royaume-Uni	20 adresses IP uniques associées à 5 fournisseurs différents (9,4 %)
Inde	8 adresses IP uniques associées à 1 fournisseur (3,8 %)
Australie	6 adresses IP uniques associées à 3 fournisseurs différents (2,8 %)
Canada	5 adresses IP uniques associées à 3 fournisseurs différents (2,4 %)
Pologne	3 adresses IP uniques associées à 2 fournisseurs différents (1,4 %)
Porto Rico	2 adresses IP uniques associées à 1 fournisseur (0,9 %)
Philippines	2 adresses IP uniques associées à 1 fournisseur (0,9 %)
Mexique	2 adresses IP uniques associées à 1 fournisseur (0,9 %)
Hong Kong	2 adresses IP uniques associées à 1 fournisseur (0,9 %)
Suède	1 adresse IP unique (0,5 %)
Roumanie	1 adresse IP unique (0,5 %)
Portugal	1 adresse IP unique (0,5 %)
Espagne	1 adresse IP unique (0,5 %)
Autriche	1 adresse IP unique (0,5 %)
Argentine	1 adresse IP unique (0,5 %)
TOTAL	212 adresses IP uniques

12 RECOMMANDATION : Lorsqu'un site est associé à un réseau fast-flux, il est possible de déterminer les adresses IP utilisées pour fournir le contenu. Les centrales de signalement du monde entier pourraient collaborer avec les fournisseurs de services internet pour leur signaler la présence d'ordinateurs zombies dans leur réseau. Un fournisseur de services internet pourrait décider de suspendre le service d'un abonné jusqu'au rétablissement de l'ordinateur infecté.

Le **fast-flux** est une technique utilisée pour faire obstacle à la mise hors ligne d'un site internet. Il utilise le système d'adressage par domaines (DNS) et un ensemble d'ordinateurs zombies qui changent constamment.

Les ordinateurs domestiques sont très souvent utilisés dans les réseaux **fast-flux**. Un bon moyen de réduire le volume de contenu diffusé par l'entremise de ces réseaux serait d'éduquer la population aux pratiques de sécurité applicables aux ordinateurs personnels, comme l'usage d'un pare-feu et la mise à jour régulière du système d'exploitation et de l'antivirus.



6.4 Comment se font les achats d'images d'abus pédosexuels?

Le développement du commerce des images d'abus pédosexuels sur Internet a multiplié les modes de paiement proposés aux acheteurs. L'usage des cartes de crédit, des systèmes de paiement en ligne et de nouvelles monnaies facilitent l'achat de ce matériel. Au 31 mars 2009, Cyberaide.ca avait relevé 27 différents modes de paiement annoncés sur les sites pédopornographiques commerciaux.

Les 800 sites pédopornographiques commerciaux accepteraient 1 007 modes de paiement différents, comme le montre le tableau 6.7.

TABLEAU 6.7 Modes de paiement prétendument acceptés sur les sites commerciaux d'hébergement d'images d'abus pédosexuels

Paiement par carte de crédit	568	56,4 %
Paiement en ligne	335	33,3 %
Virement bancaire	61	6,1 %
Autre ou arrangements particuliers inconnus (par ex., arrangements par courriel)	41	4,1 %
Paiement par téléphone ou message texte	2	0,2 %
TOTAL²³	1 007	

23,8 % des sites commerciaux d'hébergement d'images d'abus pédosexuels indiquent qu'ils acceptent différents modes de paiement. Jusqu'à six options sont offertes, mais cela n'a été relevé que dans deux cas seulement. Les sites qui acceptent différents modes de paiement offrent en moyenne 2,4 options

Le nombre de modes de paiement proposés aux acheteurs d'images d'abus pédosexuels semble augmenter. Au cours des six derniers mois, nos analystes ont relevé neuf nouveaux modes de paiement sur les sites commerciaux d'hébergement d'images d'abus pédosexuels. Dans tous les cas, il s'agit de services de paiement en ligne permettant aux acheteurs de transférer des fonds directement au marchand sans passer par une banque traditionnelle. Cela n'est guère surprenant vu le manque de réglementation en dehors du système bancaire traditionnel; les services de paiement en ligne ne sont pas soumis aux mêmes règles que les institutions financières pour ce qui est de connaître l'identité de leurs clients. Depuis quelque temps, on observe l'apparition de nouvelles monnaies (systèmes de jetons échangeables contre de l'argent).

²³ Cyberaide.ca relève les différents modes de paiement acceptés depuis le 14 avril 2008.

6.5 Que peut-on acheter?

Les produits suivants ont été relevés sur les sites commerciaux d'hébergement d'images d'abus pédosexuels :

- ▶ • Accès par abonnement à du matériel supplémentaire souvent présenté comme étant « de qualité supérieure » (85,1 %). Les abonnements sont de deux types :
 1. Paiements périodiques (84,2 %) : à intervalles compris entre 30 et 365 jours. Sur une base mensuelle, le prix moyen des abonnements est d'environ 53 \$ (les prix vont de 4 \$ à 490 \$)
 2. Paiement unique (15,4 %) : les prix vont de 30 \$ à 1 990 \$, pour une moyenne de 249 \$
- ▶ DVD ou vidéos (5,8 %). Tous les DVD relevés sont vendus moyennant un paiement unique. Les prix allaient de 7 \$ à 1 900 \$, pour une moyenne de 687 \$.
- ▶ Accès à des collections (3,1 %) ou à des vidéos (1,1 %)
- ▶ Possibilité d'acheter un site internet (0,2 %)
- ▶ Ensembles (4,7 %) : combinaison de plusieurs produits précédemment mentionnés (accès aux images et aux vidéos dans la plupart des cas). Les prix allaient de 10 \$ à 200 \$, pour un coût unique moyen de 66 \$.

Le commerce de la pornographie juvénile est extrêmement lucratif et dévastateur. L'immortalisation des abus pédosexuels rapporte beaucoup d'argent et stimule la demande pour ce genre de matériel.

EXEMPLE DE CAS

En février 2007, Cyberaide.ca avait reçu par internet un signalement anonyme concernant une personne soupçonnée d'administrer un forum de pédophiles et de vendre des abonnements à un club secret de pornographie juvénile. Dans l'année qui suivit, Cyberaide.ca reçut quatre autres signalements plus ou moins détaillés relativement au même cas. L'un d'entre eux mentionnait que des images d'enfants mannequins étaient publiées en page d'accueil pour diriger les visiteurs vers des images d'abus pédosexuels. Les signalements furent renvoyés à la police, qui procéda à l'arrestation d'un individu de sexe masculin au terme d'une opération clandestine. L'individu fut inculqué sous deux chefs de possession de pornographie juvénile, et d'autres accusations pourraient être déposées contre lui.



50,2 % des sites commerciaux d'hébergement d'images d'abus pédosexuels prétendent accepter au moins un mode de paiement par carte de crédit.

7

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Ce rapport livre une analyse approfondie des images d'abus pédosexuels et des sites internet signalés à Cyberaide.ca, la centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet. Il fournit des indications importantes sur les signalements de pornographie juvénile analysés par Cyberaide.ca et donne un aperçu de la nature et de la gravité du problème.

La réalité, c'est que 82,1 % des images analysées par Cyberaide.ca montrent de très jeunes enfants prépubères âgés de moins de 12 ans. Cette donnée ne rend pas compte des nombreuses images contenant des scènes d'agressions sexuelles contre des bébés et des bambins et soulève des inquiétudes quant à la demande d'images d'abus sexuels sur de jeunes enfants.

Il faut changer notre manière de voir le problème des images d'abus pédosexuels sur Internet et d'envisager des solutions. La vérité est que les abus sexuels commencent en dehors d'Internet. Les efforts devraient se concentrer sur la prévention des abus pédosexuels dans les foyers et les collectivités. On réduirait ainsi la possibilité que les images de ces abus circulent sur Internet. Pour cela, il faut que les adultes qui côtoient des enfants comprennent le processus qui conduit aux abus sexuels et sachent comment reconnaître les comportements inappropriés, faire cesser les abus sexuels et amener les enfants à parler. Des efforts particuliers devraient être déployés auprès des personnes qui travaillent avec des enfants en dehors du foyer. Par exemple, le personnel enseignant, les éducateurs et éducatrices en garderie, les travailleurs et travailleuses de la protection de l'enfance et les organisateurs d'activités périscolaires devraient recevoir de la formation sur les abus pédosexuels. Enfin, les organismes et les professionnels qui font de la sensibilisation doivent comprendre qu'il est nuisible de mélanger les concepts associés à la sécurité en ligne et au problème de la pornographie juvénile (abus pédosexuels).

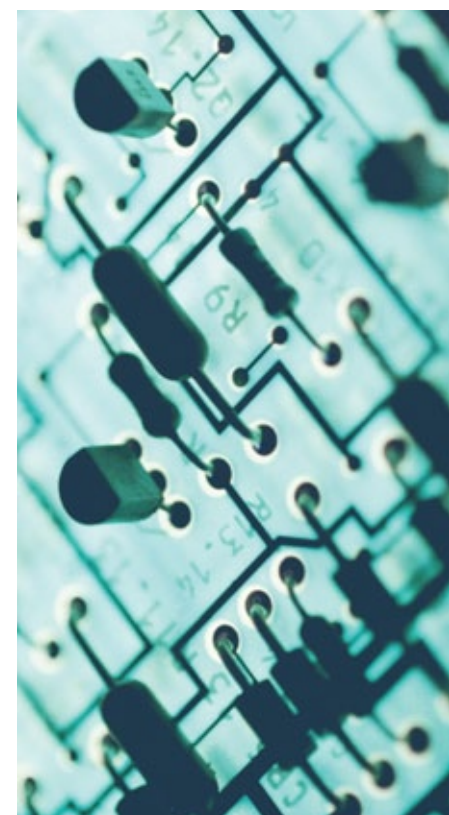


S'il est essentiel de prévenir les abus pédosexuels par la sensibilisation, il l'est tout autant de déployer des stratégies d'intervention à l'égard des images illégales lorsqu'elles apparaissent sur Internet. Car la présence de ces images sur Internet ne fait pas que causer préjudice aux enfants qui y figurent, elle contribue aussi à la création d'un marché pour ce type de contenu. Les sites qui les hébergent influencent négativement les attitudes et les croyances sociales à l'égard des enfants en les présentant comme des objets sexuels. La mobilité constante des contenus et la difficulté d'identifier les opérateurs des sites font qu'il est nécessaire de trouver de nouvelles solutions pour mieux traiter ce problème. Par exemple :

- ▶ Collaborer avec l'ICANN et d'autres acteurs afin de permettre l'adoption de normes de validation des renseignements personnels des titulaires de noms de domaine.
- ▶ Collaborer avec les registraires de noms de domaine à l'échelle internationale afin que les domaines associés à des contenus illégaux soient mis hors ligne.
- ▶ Examiner des moyens de détection et de mise hors ligne des contenus illégaux.
- ▶ Collaborer avec les fournisseurs de systèmes de paiement et les institutions financières afin d'exercer une surveillance sur les modes de paiement et d'éliminer ceux qui sont associés à des activités illégales.
- ▶ Collaborer avec les acteurs du domaine à l'échelle internationale afin de permettre la mise en commun des informations (contenu des barres de titre, empreintes SHA-1, noms de domaine fréquemment associés à l'hébergement de matériel illégal, etc.).

En conclusion, le dossier des images d'abus pédosexuels doit demeurer une priorité pour le Canada. Toutes les dimensions du problème (sociétales, techniques et autres) doivent être prises en considération pour permettre l'élaboration de stratégies et de solutions efficaces. Cyberaide.ca continuera de collecter des données et de publier des études sur l'étendue du problème du point de vue de la centrale de signalement. À force d'accumuler de l'information, nous espérons apporter un éclairage supplémentaire sur la question et proposer des recommandations constructives qui permettront de protéger les enfants en les mettant à l'abri des abus sexuels. Nous avons bon espoir que cela est possible.

« La pornographie juvénile ne fait pas que causer préjudice à ses victimes immédiates : les enfants abusés par son existence même; elle cause aussi préjudice à d'autres enfants à travers le comportement et les attitudes de ses consommateurs. » (King, 2008)



Les douze recommandations qui suivent préconisent des améliorations dans les domaines de l'éducation et de la sensibilisation, de la technologie, des politiques publiques et de la recherche.



1 Étant donné que la majorité des images d'abus pédosexuels montrent des enfants de moins de 8 ans, il y a lieu de concentrer les efforts de sensibilisation sur ce groupe d'âge. Il faudrait outiller ces jeunes enfants pour reconnaître les signes du processus d'exploitation sexuelle et prévenir un adulte de confiance s'ils se font exploiter sexuellement ou photographier de manière inappropriée. Cette mesure s'avère particulièrement importante en ce qui a trait aux enfants d'âge préscolaire parce qu'ils sont moins susceptibles de reconnaître un comportement anormal (ils n'ont pas beaucoup d'expérience en dehors du foyer et peuvent se laisser convaincre facilement). L'âge des enfants sur la grande majorité des images examinées par les analystes de Cyberaide.ca témoigne de l'importance de la chose. À l'évidence, il faudrait aussi que les parents, les grands-parents, les éducateurs en garderie, les voisins, les professionnels de la santé et les autres adultes apprennent à identifier les signes éventuels d'exploitation sexuelle. Les efforts de sensibilisation dans ce domaine doivent être exhaustifs et développer les aptitudes fondamentales des enfants. Il y a lieu de donner aux personnes concernées de l'information sur la bonne parentalité, l'exploitation sexuelle et les signes d'exploitation sexuelle.

2 Il y aurait lieu que les centrales de signalement du monde entier collaborent afin d'entreprendre la collecte de données sur la présence de bébés et de bambins dans les images d'abus pédosexuels. Cette mesure permettra de dégager un portrait plus précis de l'âge des enfants sur les images et d'obtenir des données exactes à savoir s'il y a une hausse de la demande pour les images d'abus pédosexuels contre de très jeunes enfants. Cette mesure pourrait susciter un dialogue important sur les stratégies de prévention qui permettraient de mieux protéger les enfants d'âge préscolaire.

3 Il y aurait lieu de se pencher sur la sensibilisation sexospécifique. Compte tenu de la surreprésentation des filles sur les images d'abus pédosexuels, il faudrait créer du matériel de prévention supplémentaire à leur intention et l'axer sur les activités destinées aux filles (par ex., les guides dans le scoutisme). Cela contribuerait peut-être à sensibiliser davantage les filles aux abus sexuels, à la reconnaissance des signes d'abus et au signalement des comportements abusifs.

4 Explorer d'autres possibilités de collaboration avec les corps policiers et les fournisseurs de services et de contenu internet afin de retirer les contenus manifestement illégaux des serveurs canadiens.

5 Établir des normes internationales pour ce qui est des renseignements personnels à exiger des demandeurs de noms de domaine (preuves d'identité, d'adresse, de résidence dans un pays, de coordonnées). Cette information devrait être disponible en cas d'enquête pour faciliter l'identification des propriétaires de sites pédopornographiques et le sauvetage des enfants soumis à des abus sexuels. Cela nécessiterait la collaboration de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers).

6 Collaborer avec les registraires de nom de domaine afin que les domaines associés à des contenus illégaux soient mis hors ligne. Cette mesure permettrait d'empêcher les nouveaux propriétaires de sites internet d'acheter des noms de domaines connus pour héberger du matériel illégal et le réutiliser pour les mêmes fins. Vu que ces noms de domaine ont une valeur marketing importante et deviennent bien connus des consommateurs d'images d'abus pédosexuels, il y a lieu de prendre des mesures pour qu'ils soient retirés en permanence.

7 Il y a lieu de mener des recherches plus approfondies sur les conséquences des abus pédosexuels pour les victimes et les effets d'Internet sur la nature et l'ampleur des traumatismes subis et le processus de rémission des victimes. Les conséquences sont-elles différentes lorsque les victimes savent que les abus qu'elles ont subis ont été immortalisés sur des photos? Qu'en est-il lorsqu'elles savent que ces images circulent sur Internet? Une meilleure compréhension des conséquences permettrait d'améliorer le traitement des victimes et de voir comment le système de justice pénale devrait les soutenir et les traiter.

8 Il y aurait lieu d'intensifier la collaboration et la mise en commun des données au sein des organismes qui analysent des images d'abus pédosexuels. L'analyse des images par les centrales de signalement est vraisemblablement sujette à des dédoublements étant donné la forte proportion d'images d'abus pédosexuels analysées plus d'une fois. La mise en place d'une base de données collaborative d'empreintes numériques SHA-1 (centralisée ou décentralisée) aurait le potentiel de réduire considérablement la charge des analystes et l'exposition aux images.

9 Il y aurait lieu de mener des recherches plus approfondies sur l'usage des mots dans les sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels. Les sites internet contenant des images d'abus pédosexuels pourraient être automatiquement repérés à l'aide d'une liste de mots et d'un algorithme probabiliste. Cette liste de mots pourrait en outre être mise en consultation et recenser les termes nouveaux qu'utilisent les amateurs ou les vendeurs d'images d'abus pédosexuels.

10 Surveiller étroitement l'usage des barres de titre uniques dans les sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels. Suivre les déplacements de ces sites permettra de mieux comprendre la mobilité des contenus sur Internet.

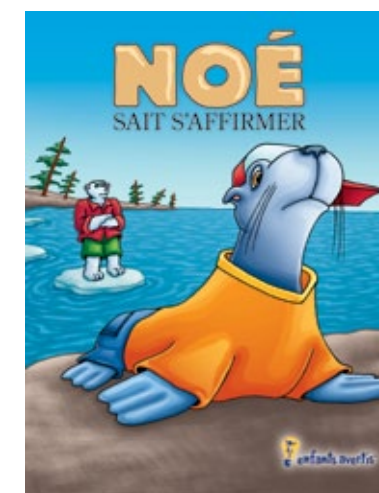
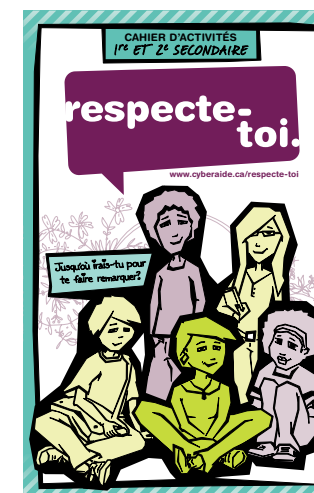
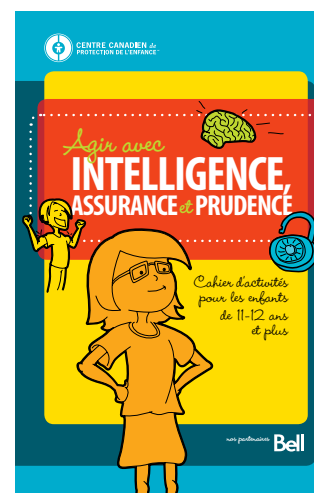
11 Former une coalition sur le modèle de la Financial Coalition aux États-Unis afin de mettre au point des solutions pour contrer le commerce des images d'abus pédosexuels. Cette coalition permettrait de collaborer avec corps policiers, le secteur financier et les fournisseurs de services et de contenu internet dans le but de remonter jusqu'à la source des sites internet et d'enrayer le problème.

12 Lorsqu'un site est associé à un réseau fast-flux, il est possible de déterminer les adresses IP utilisées pour fournir le contenu. Les centrales de signalement du monde entier pourraient collaborer avec les fournisseurs de services internet pour leur signaler la présence d'ordinateurs zombies dans leur réseau. Un fournisseur de services internet pourrait décider de suspendre le service d'un abonné jusqu'au rétablissement de l'ordinateur infecté.



La lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants au moyen d'Internet est une affaire complexe, et le présent rapport ne se consacre qu'à un aspect particulier de la question : la présence d'images d'abus pédosexuels sur Internet. Les recommandations qui suivent portent donc surtout sur des stratégies de sensibilisation en vue de réduire la disponibilité de ces images sur Internet. Nous suggérons tout particulièrement d'accentuer les efforts d'éducation et de sensibilisation dans les domaines suivants :

Priorités en matière de sensibilisation	
Enfants et adolescents	Sensibiliser les enfants aux abus sexuels et leur expliquer comment détecter les comportements inappropriés.
	Les encourager à révéler tout abus ou comportement inapproprié à un adulte de confiance.
	Leur apprendre la différence entre une relation saine et une relation malsaine.
	Les sensibiliser à la permanence des images transmises sur Internet et par d'autres moyens (téléphones cellulaires, webcams, clés USB, etc.).
Parents	Apprendre à sensibiliser les enfants aux abus sexuels et les encourager à faire des révélations le cas échéant.
	Leur apprendre à repérer les signes d'abus pédosexuels.
	Leur rappeler leur obligation de signalement en cas de suspicion d'abus.
	Les inciter à demander rapidement l'intervention d'un expert si leur enfant est victime d'abus.
Adultes qui travaillent auprès des enfants (personnel enseignant, éducateurs en garderie, clubs locaux, etc.)	Les sensibiliser aux abus sexuels et leur expliquer comment détecter comportements inappropriés.
	Apprendre à sensibiliser les enfants aux abus sexuels.
	Créer un climat propice aux révélations par les enfants et au signalement des abus et des comportements inappropriés par les adultes.
Agences de protection de l'enfance	Mettre en place des outils complémentaires à la vérification du casier judiciaire du registre de l'enfance maltraitée.
	Reconnaître que la question des abus pédosexuels prend une dimension plus complexe avec Internet.
	Étudier le lien entre la consommation et la possession d'images d'abus pédosexuels et la commission d'infractions sexuelles contre des enfants.
Industrie	Adapter la manière de recueillir le témoignage d'un enfant dans une affaire d'abus sexuel afin de déterminer si l'abus a été enregistré sous une forme ou sous une autre (photos, vidéos ou enregistrement audio).
	Secteur financier : Comprendre les questions financières entourant les abus pédosexuels et comment se font les échanges d'argent entre pédocriminels.
	Internet : Établir des normes pour l'enregistrement des noms de domaine.
	Internet : Multiplier et améliorer les solutions techniques ou collaboratives pour faciliter la mise hors ligne du matériel illégal.
Grand public	Milieu de la recherche : Réaliser et diffuser des études sur l'exploitation d'enfants mannequins et son lien possible avec la production d'images d'abus pédosexuels.
	Comprendre ce qu'est la pornographie juvénile : les préjudices qu'elle cause, la permanence des images, l'âge des enfants et le fait qu'elle immortalise des abus pédosexuels.
	Briser les mythes entourant les effets néfastes des images d'abus pédosexuels et les stéréotypes à l'égard des délinquants sexuels (prétendre qu'une personne a ou non une attirance sexuelle pour les enfants d'après sa personnalité).
	Séparer l'éducation à la sécurité en ligne de la prévention des abus pédosexuels.
	Reconnaître l'importance de signaler toute suspicion d'abus sexuel sur un enfant, notamment en ce qui concerne les abuseurs potentiels ou les jeunes victimes.



Quelques exemples d'outils de sensibilisation développés par le Centre canadien de protection de l'enfance pour les enfants, les parents et le personnel enseignant.

8.1 Historique de Cyberaide.ca

1999 En 1999, le Centre canadien de protection de l'enfance (anciennement connu sous le nom de Child Find Manitoba) a constaté des lacunes dans le domaine de la protection de l'enfance. La popularité d'Internet ne cessait de croître, mais les Canadiens ne disposaient d'aucun moyen simple de signaler les activités potentiellement illégales qu'ils observaient en ligne. Le Centre canadien a donc entrepris de mettre en place un service pour recevoir les signalements de cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet.

Avant la mise en place de Cyberaide.ca, le Centre canadien de protection de l'enfance avait effectué des recherches approfondies en vue de développer un programme efficace. En particulier, Cyberaide.ca s'est modelé à ses débuts sur le service CyberTipline du National Center for Missing & Exploited Children aux États-Unis (établi en 1998) et sur le service de l'Internet Watch Foundation au Royaume-Uni (établi en 1996). Cyberaide.ca a également travaillé en consultation avec le gouvernement du Manitoba, le Comité de protection des enfants en ligne, le gouvernement du Canada, un Comité policier national, des groupes de travail et des comités directeurs fédéraux, un comité technique et un groupe de travail sur les normes en éducation.

2002 Le 26 septembre 2002, Cyberaide.ca a été lancé officiellement au Manitoba sous la forme d'un projet pilote²⁴. Dans ses premières années, les capacités techniques de la centrale de signalement ont été améliorées, et des activités de sensibilisation ont été menées à l'échelle du Manitoba surtout. Durant cette période, la centrale s'employait en outre à tisser des liens avec les autres gouvernements provinciaux, les corps policiers et le secteur privé. Toutes les provinces et les territoires ont envoyé au gouvernement fédéral des lettres d'appui à Cyberaide.ca.

2004 En mai 2004, le gouvernement du Canada a désigné Cyberaide.ca comme centrale canadienne de signalement public des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet. C'était là l'un des trois volets de la Stratégie nationale pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet, avec l'octroi de fonds pour la sensibilisation et la création du Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants (CNCEE) de la GRC, qui coordonne et soutient les enquêtes au niveau national dans les affaires d'exploitation sexuelle d'enfants.

²⁴ Une conférence de presse fut tenue au quartier général de la division D de la GRC pour annoncer le lancement de Cyberaide.ca. Prirent la parole à cette occasion : Lianna McDonald, directrice générale du Centre canadien de protection de l'enfance; l'honorable Gord Mackintosh, ministre de la Justice et procureur général du Manitoba; l'honorable Martin Cauchon, ministre de la Justice et procureur général du Canada; l'honorable Rey Pagtakhan, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement); Gerry Braun, commandant de la division D de la GRC; Jack Ewatski, chef du Service de police de Winnipeg; et Roger Balance, vice-président au marketing de MTS (partenaire privé).

Peu après, Cyberaide.ca a réuni des responsables des fournisseurs de services internet, des ministères fédéraux et provinciaux, et de la force publique pour discuter d'une stratégie coordonnée, volontaire et de grande envergure pour lutter, en particulier, contre la pornographie juvénile. Cette rencontre a donné naissance à la Coalition canadienne contre l'exploitation des enfants sur Internet (CCCEI), qui a pris de l'expansion et recruté de nouveaux partenaires dans les organisations non gouvernementales, le secteur financier et l'industrie des moteurs de recherche. Les grands dossiers de la CCCEI sont notamment la sensibilisation, le projet Cleanfeed Canada, le blocage du pourriel et l'échange d'information entre les partenaires.

2005 Cyberaide.ca fut officiellement lancé à l'échelle du Canada lors d'une conférence de presse à Ottawa, le 24 janvier 2005²⁵. Cette annonce fut aussitôt suivie d'une campagne nationale de sensibilisation dont les objectifs étaient d'associer la pornographie juvénile à l'exploitation sexuelle des enfants et d'encourager la population à utiliser le service Cyberaide.ca. Depuis lors, de nombreuses campagnes de sensibilisation ont été déployées.

Après son lancement, Cyberaide.ca a continué de prendre de l'expansion et d'améliorer son fonctionnement. En 2005, Cyberaide.ca fut admis au sein d'INHOPE, le réseau international des centrales de signalement internet; cela lui a permis de forger des partenariats et d'échanger de l'information avec d'autres centrales de signalement ailleurs dans le monde. Parallèlement, Cyberaide.ca continue de collaborer avec les corps policiers de tout le Canada pour faire en sorte que les signalements de cas d'exploitation sexuelle d'enfants soient renvoyés aux services compétents. À ce jour, 59 services différents ont reçu des signalements en provenance de Cyberaide.ca.

Lorsque de nouvelles tendances et de nouvelles formes d'exploitation sexuelle apparaissent, Cyberaide.ca développe des outils adaptés aux nouvelles réalités et des stratégies préventives à destination des internautes canadiens. De nouveaux programmes éducatifs pour les enfants, les parents, l'industrie et les collectivités locales sont développés sur une base continue. De plus, des solutions techniques sont déployées pour réduire l'exposition de la population canadienne au matériel pédopornographique. Le Centre canadien de protection de l'enfance continuera de miser sur la réussite de Cyberaide.ca et de veiller à la protection et à la sécurité des enfants.

2009 Le 10 février 2009, le gouvernement du Canada a annoncé le renouvellement de sa Stratégie nationale pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet, assortie d'un financement renouvelable pour Cyberaide.ca. La poursuite de ce partenariat et le généreux soutien du gouvernement fédéral aideront à réduire la violence faite aux enfants et à faire en sorte que nos programmes et services soient accessibles à toute la population canadienne.

²⁵ Le lancement eut lieu au Château Laurier. Prirent la parole à cette occasion : Lianna McDonald, directrice générale du Centre canadien de protection de l'enfance; Signy Arnason, directrice de Cyberaide.ca; l'honorable Anne McLellan, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile; l'honorable Irwin Cotler, ministre de la Justice et procureur général; l'honorable Gord Mackintosh, ministre de la Justice et procureur général du Manitoba; l'honorable Monte Kwinter, ministre de la Sécurité communautaire et Services correctionnels de l'Ontario; l'honorable Michael Bryant, procureur général de l'Ontario; et Giuliano Zaccardelli, commissaire de la GRC.



8.2 Formation des analystes

Cyberaide.ca est reconnu par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux ainsi que les instances policières canadiennes pour son expertise à évaluer l'illégalité des contenus sur Internet. Les analystes reçoivent une formation continue, grâce à un programme élaboré en consultation avec les instances policières et judiciaires et des experts du développement de l'enfant. La formation insiste sur les éléments suivants :

- ▶ Évaluation de l'âge approximatif des jeunes victimes sur les images d'abus pédosexuels (indice de maturité sexuelle)
- ▶ Technologies en ligne et plateformes internet
- ▶ Les multiples facettes de l'exploitation sexuelle des enfants
- ▶ Analyse, triage et traitement des signalements

Tous les analystes obtiennent le statut d'agent spécial qui leur permet d'accomplir leurs tâches et de participer à des séminaires de formation spécialisée et, une fois l'an, au Colloque sur les enfants disparus ou exploités organisé par le Centre canadien de protection de l'enfance. Le manuel de gestion de Cyberaide.ca, approuvé par le Comité directeur national des forces de l'ordre, encadre le travail et la formation du personnel et de la direction²⁶.



Tous les analystes obtiennent le statut d'agent spécial qui leur permet d'accomplir leurs tâches.

²⁶ Les agents de la division D de la GRC et du Service de police de Winnipeg sont encouragés à effectuer des inspections pour vérifier que les signalements à Cyberaide.ca sont traités conformément au manuel de gestion du service de signalement.



8.3 Fonctionnement de Cyberaide.ca

Le mandat de Cyberaide.ca comporte deux volets. D'une part, Cyberaide.ca reçoit et traite les signalements du public concernant des cas d'exploitation sexuelle d'enfants; d'autre part, Cyberaide.ca répond aux demandes d'information qui lui sont adressées directement. Au 31 mars 2009, Cyberaide.ca avait fourni de l'information à 4 181 familles en réponse à des demandes faites via la ligne sans frais ou la fiche de signalement par Internet. Le matériel destiné aux familles se fonde sur les tendances observées par Cyberaide.ca et la recherche en éducation préventive²⁷. On peut également se procurer du matériel de sensibilisation au www.cyberaide.ca, notamment des fiches de prévention (294 986 téléchargements au 31 mars).

TABLEAU 8.1 Processus de traitement des signalements par Cyberaide.ca



Cyberaide.ca avait reçu plus de 30 300 signalements du public au 31 mars 2009.

Cyberaide.ca a analysé 46 331 incidents, soit une moyenne de 1,5 incident par signalement du public.

17 806 (38,4 %) incidents ont été classifiés pornographie juvénile confirmée par les analystes.

15 662 incidents concernent des sites internet qui hébergent de la pornographie juvénile.

4 110 images uniques sont décrites dans le présent rapport avec indication du degré de gravité des abus, de la maturité sexuelle de l'enfant et de son sexe.

22 500 incidents ont été renvoyés à la police ou à une centrale de signalement partenaire à l'étranger dans l'éventualité d'une enquête.

²⁷ Le programme éducatif de Cyberaide.ca, *Enfants avertis*, se base sur le contenu des signalements transmis à Cyberaide.ca pour élaborer des stratégies de prévention pour les enfants et les familles. *Enfants avertis* comporte des plans de leçon et des activités interactives pour le personnel enseignant du primaire-secondaire, des livres d'histoire et des marionnettes, des activités en ligne à faire en famille, et de la formation pour les éducateurs et les gens dans les communautés. Pour en savoir davantage, cliquez www.enfantsavertis.ca.

8.4 Signalements à Cyberaide.ca

Cyberaide.ca a été lancé comme projet pilote provincial le 26 septembre 2002. De ce jour jusqu'au 31 mars 2009, Cyberaide.ca a reçu 30 373 signalements du public.

La majorité des signalements (93,6 %) sont faits en ligne au www.cyberaide.ca/ signalement, mais 3,7 % des signalements nous ont été acheminés par courriel par des instances policières et publiques désignées. Les analystes de Cyberaide.ca sont en outre disponibles 24 heures sur 24 pour recevoir les signalements du public via une ligne téléphonique sans frais (2,4 %) ²⁸.

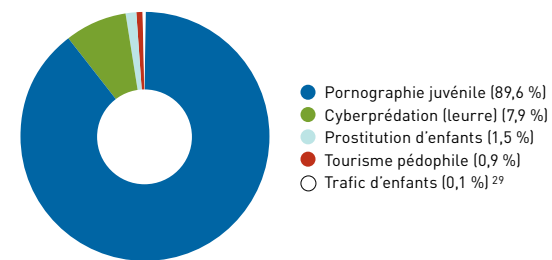
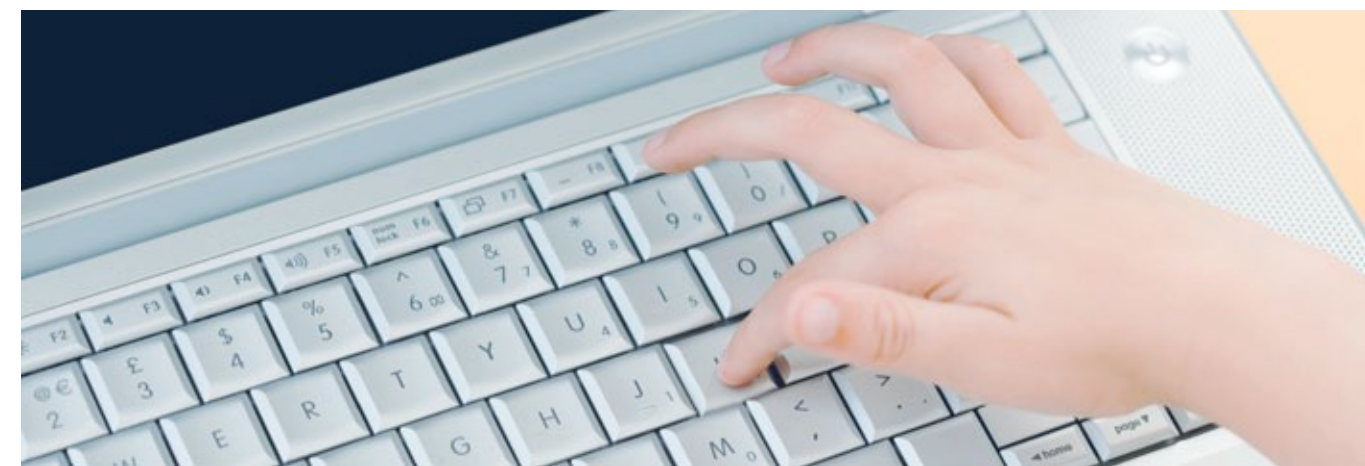


Figure 8.1 : Répartition par type des signalements à Cyberaide.ca (selon la classification du signalant)

1 signalement sur 10 est fait en français.



²⁸ La fiche de signalement par Internet était offerte en téléchargement au www.cyberaide.ca entre septembre 2002 et janvier 2008. Seulement 0,3 % des signalants l'ont imprimée puis transmise par fax.

²⁹ Le type « Trafic d'enfants » a été ajouté à la fiche de signalement le 30 octobre 2008.

8.5 Triage et analyse des signalements

Les signalements faits par Internet sont triés automatiquement par le système de Cyberaide.ca sur la base de leur contenu. Les signalements faisant état d'une situation potentiellement dangereuse pour la sécurité d'un enfant ou contenant des renseignements sur le suspect ou la victime sont jugés prioritaires et traités en premier. Cyberaide.ca prescrit à ses analystes de traiter les signalements et de renvoyer les cas potentiellement illégaux à la police dans un délai de 48 heures. Tout signalement concernant un enfant soupçonné d'être en danger est aussitôt renvoyé à la police.

L'information soumise par le signalant n'est jamais modifiée d'aucune manière; les analystes ajoutent de l'information aux signalements, mais ne changent rien de ce qui a été soumis. Toutefois, après priorisation des signalements, les analystes vérifient et valident l'information fournie. Il arrive parfois qu'un analyste contacte le signalant (s'il a laissé ses coordonnées) pour obtenir des clarifications ou des compléments d'information.

Les analystes recourent à de nombreux outils pour analyser et valider l'information fournie. Par exemple, les analystes utilisent les outils de Cyberaide.ca pour déterminer la localisation (adresse géographique, adresse IP et adresse URL) du matériel en ligne et les fournisseurs de services internet qui lui sont associés. Le système de Cyberaide.ca récupère aussi les empreintes numériques des images et s'en sert pour calculer le nombre de fois qu'une même image a été traitée antérieurement²⁹.

²⁹ La base de données de Cyberaide.ca récupère actuellement les empreintes numériques SHA-1, SHA-256 et MD5 de toutes les images; dans le présent rapport, toutefois, les images sont identifiées seulement par le SHA-1.

³⁰ La probabilité de trouver deux empreintes SHA-1 identiques est d'une sur 2⁹⁶.



49,3 % des signalants disent être âgés de 31 à 50 ans.



54 % des personnes qui font un signalement de pornographie juvénile laissent leurs coordonnées. Ce chiffre est beaucoup moins élevé par comparaison avec auteurs de signalements de cyberprédation, qui laissent leurs coordonnées dans 71,2 % des cas.

Empreinte numérique SHA-1

Le calcul de l'empreinte SHA-1 se fait sur la base du contenu d'un élément (chaîne de caractères, image, fichier, etc.). Le résultat est une séquence de caractères alphanumériques de longueur fixe qui, à l'instar d'une empreinte digitale, correspond uniquement à cet élément. Si l'élément subit une quelconque transformation (par ex., une image qui serait redimensionnée, rognée, renommée ou sauvegardée dans un éditeur d'image), son empreinte SHA-1 change complètement.

Par exemple :

Le SHA-1 de « Cyberaide.ca » est : CF420EE1D9CE00D7325CBA36502C30DF0FDDDC70

Le SHA-1 de « www.cyberaide.ca » est : B27D63B21B8972AA5EDE6F06BEB94982B09A83A1

Il n'est pas possible de reconstituer ou de voir le message original à partir de son empreinte SHA-1. Cependant, comme il est impossible³⁰ que deux éléments aient le même SHA-1, Cyberaide.ca se base sur ces empreintes numériques pour déterminer si une image d'abus pédosexuels a déjà été analysée. Cette méthode permet à Cyberaide.ca de conserver et de transmettre (à la police) des empreintes numériques plutôt que des images illégales. Lorsqu'une image a une empreinte numérique identique à celle d'une image analysée antérieurement, le système de Cyberaide.ca est en mesure de soustraire temporairement l'image en question à la vue des analystes. Cela permet une analyse plus rigoureuse des images d'abus pédosexuels et évite la répétition de la maltraitance subie par les victimes chaque fois que leur image est vue.

Si le signalement contient de l'information sur le suspect, les analystes utilisent différents moyens pour valider l'information et l'enrichir. Une comparaison est faite avec tous les signalements antérieurs, à la recherche de similitudes. Les analystes vérifient les adresses courriel et valident ou ajoutent d'autres renseignements (nom, adresse, numéros de téléphone et pseudonymes internet) en consultant différents annuaires en ligne. Ces diverses recherches se font dans différents espaces internet, comme les forums et les sites de socialisation ou de blogage sous-culturels.

8.6 Classification des signalements

Au moment de vérifier et de compléter les signalements, les analystes confirment ou corrigent la classification donnée par le signalant à partir d'une liste exhaustive d'options. Les catégories utilisées par les analystes sont souvent plus précises que les catégories présentées au public et sont associées à des infractions précises au Code criminel du Canada. D'autres catégories permettent de classer le matériel qui n'est pas jugé illégal, qui ne relève pas du mandat de Cyberaide.ca ou auquel il est impossible d'accéder. La figure 8.2 illustre comment les analystes classifient les signalements.

La classification secondaire de Cyberaide.ca permet aux analystes de qualifier le ou les incidents signalés avec plus de précision. Cette procédure donne un portrait plus exact des incidents signalés à Cyberaide.ca, tout en fournissant aux forces de l'ordre des indications complémentaires sur d'éventuels crimes ou des activités suspectes. De plus, la classification secondaire permet aux analystes de décomposer les signalements du public et de présenter un état des lieux plus précis des différents incidents. Les 30 373 signalements du public à Cyberaide.ca ont été décomposés par les analystes en 46 331 incidents, soit 1,5 incident en moyenne par signalement.

1. Un membre du public découvre ce qu'il croit être de la pornographie juvénile. Il fait un signalement à Cyberaide.ca et indique le type d'incident et le type de technologie. Cinq types d'incident et dix types de technologie sont présentés au grand public.

Classement : Pornographie juvénile
Technologie : Courriel



2. Un analyste de Cyberaide.ca vérifie l'information fournie, la décompose et classe chaque incident par type et par technologie. Les incidents sont ensuite analysés un par un.

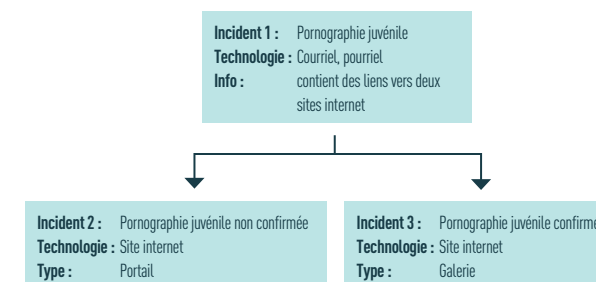


Figure 8.2 Reclassification des signalements du public en incidents distincts par les analystes de Cyberaide.ca. Dans cet exemple, le courriel signalé contient des liens à deux sites internet, pour un total de trois incidents à analyser.



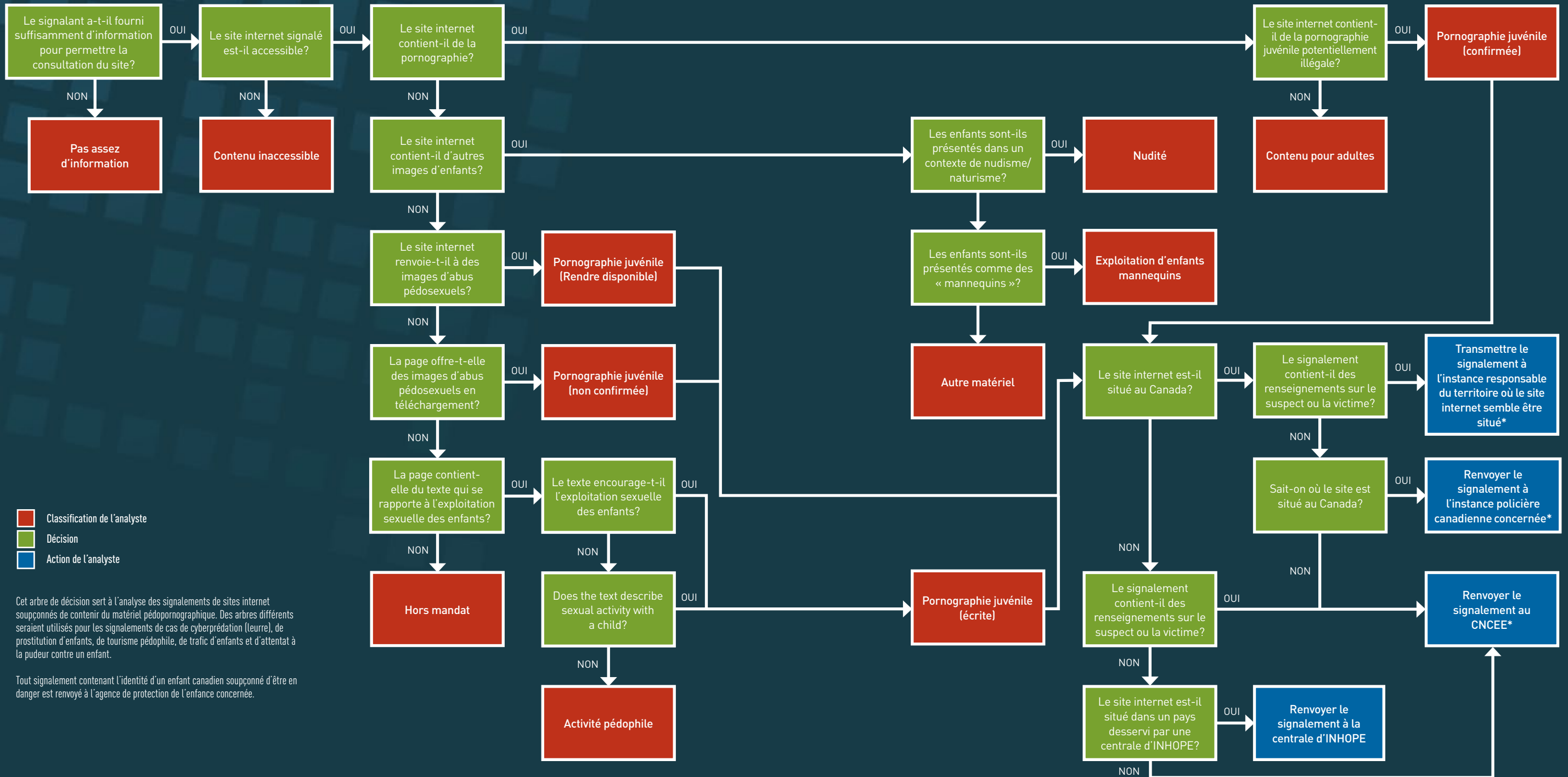
L'information soumise par le signalant n'est jamais modifiée d'aucune manière afin de préserver l'intégralité de la preuve. Les analystes complètent les signalements du public, mais ne les corrigent pas.



Un même signalement peut contenir deux ou plusieurs adresses URL de matériel potentiellement pédopornographique. Dans pareil cas, les différentes adresses sont comptées comme des incidents distincts, sont analysées séparément et sont classifiées individuellement.

Figure 8.3

Arbre de décision des analystes pour la classification des incidents relatifs à un site internet



- Classification de l'analyste
- Décision
- Action de l'analyste

Cet arbre de décision sert à l'analyse des signalements de sites internet soupçonnés de contenir du matériel pédopornographique. Des arbres différents seraient utilisés pour les signalements de cas de cyberprédation (leurre), de prostitution d'enfants, de tourisme pédophile, de trafic d'enfants et d'attentat à la pudeur contre un enfant.

Tout signalement contenant l'identité d'un enfant canadien soupçonné d'être en danger est renvoyé à l'agence de protection de l'enfance concernée.

TABLEAU 8.2 Classification secondaire (par Cyberaide.ca) des incidents analysés

Le tableau 8.2 montre comment les analystes classifient les incidents signalés à Cyberaide.ca. En reclassifiant les incidents, les analystes peuvent corriger d'éventuelles erreurs de classification de la part des signalants et obtenir un état des lieux plus précis des différents incidents survenus.

PORNOGRAPHIE JUVÉNILE (CONFIRMÉE) – Signalements concernant du matériel pédopornographique conforme à la définition du <i>Code criminel</i> du Canada (images d'abus pédosexuels, matériel écrit, enregistrements audio et action de rendre disponible de la pornographie juvénile).	17 806	38,4 %
PORNOGRAPHIE JUVÉNILE (NON CONFIRMÉE) – S'applique lorsque du matériel soupçonné être des images d'abus pédosexuels est rendu disponible, mais que le matériel est inaccessible aux analystes. Entrent aussi dans cette catégorie les images jugées suspectes, mais dont la qualité ou l'accessibilité sont insuffisantes pour permettre aux analystes d'en confirmer l'illégalité potentielle. Ces signalements sont quand même renvoyés à la police.	3 456	7,5 %
CYBERPRÉDATION (LEURRE) – Signalements concernant un enfant qui a été contraint par un internaute à produire de la pornographie juvénile, à se livrer physiquement à une activité sexuelle ou à se présenter à un rendez-vous dans un but sexuel.	493	1,1 %
PROSTITUTION D'ENFANTS – Signalements concernant une infraction se rattachant à la prostitution (solicitation, proxénétisme, etc.).	39	0,1 %
TOURISME PÉDOPHILE – Signalements concernant des personnes qui sont allées ou qui projettent d'aller dans un pays étranger pour exploiter sexuellement des enfants.	24	0,1 %
TRAFIC D'ENFANTS – Signalements concernant quiconque recrute, transporte, transfère, reçoit, détient, cache ou héberge un enfant, ou exerce un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'un enfant, en vue de l'exploiter ou de faciliter son exploitation. Cela peut se faire à l'intérieur même du Canada ou impliquer d'autres pays.	1	0,0 %
EXPLOITATION D'ENFANTS MANNEQUINS – Signalements concernant des enfants qui posent de manière provocante en diverses tenues, sans toutefois exhiber leurs organes génitaux. Les analystes recensent tous les aspects commerciaux de ces sites, qui pourraient mener à du matériel pédopornographique illégal.	1 925	4,2 %
ATTENTAT À LA PUDEUR CONTRE UN ENFANT – Signalements concernant un enfant qui aurait été agressé sexuellement et qui indiquent le nom de la victime ou du suspect. Les agences de protection de l'enfance peuvent être prévenues dans pareils cas.	165	0,4 %
ACTIVITÉ PÉDOPHILE ³¹ – Signalements concernant une personne qui démontre ou qui déclare une attirance sexuelle pour les enfants, sans toutefois être reconnue pour avoir commis une infraction au Code criminel du Canada. Entrent également dans cette catégorie les sites internet et autres supports qui traitent de pédophilie ou d'exploitation sexuelle d'enfants, sans pour autant constituer une infraction.	704	1,5 %
CONTENU POUR ADULTES – Signalements concernant de la pornographie et d'autres éléments de contenu jugés choquants ainsi que des images de nudité dans des environnements légitimes (par ex., camps de nudisme).	7 758	16,7 %
HORS MANDAT – Signalements qui tombent en dehors du mandat de Cyberaide.ca de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants. Par exemple, Cyberaide.ca a reçu un certain nombre de signalements concernant des crimes économiques en ligne. Lorsque ces signalements se rapportent à des activités potentiellement illégales, ils sont quand même renvoyés à la police sans autre analyse de la part de Cyberaide.ca.	2 963	6,4 %
CONTENU INACCESSIBLE – Signalements qu'il nous est impossible de vérifier pour diverses raisons (manque d'information, compte verrouillé, site internet mis hors ligne ou retiré de l'emplacement signalé).	10 997	23,7 %
NOMBRE TOTAL D'INCIDENTS	46 331	100 %

8.7 Traitement des signalements d'activités illégales

Les incidents sont analysés par Cyberaide.ca en l'espace de 48 heures. Si l'on soupçonne qu'un incident signalé constitue une infraction au Code criminel du Canada, les trois suites possibles sont :

1 Lorsqu'il est établi que l'incident est survenu au Canada, le signalement est renvoyé à l'instance policière compétente au Canada. Dans les cas où l'on soupçonne qu'un enfant canadien a vraisemblablement besoin de protection, le signalement est également transmis à l'agence de protection de l'enfance compétente.

Par exemple, si un incident survenait à Toronto, le signalement serait renvoyé à la brigade de lutte contre l'exploitation des enfants de la Police de Toronto. Par contre, s'il était vraisemblable que l'incident soit survenu en sol canadien, mais que nous ne possédions pas d'information nous permettant d'établir le ressort territorial, ou si tout porte à croire que l'incident exigerait une intervention coordonnée ou spécialisée de la part de plusieurs corps policiers, le signalement serait renvoyé au Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants de la GRC (CNCEE).

2 Lorsqu'il est établi que des incidents relatifs un site internet sont survenus à l'extérieur du Canada, dans un pays desservi par une centrale d'INHOPE, les signalements sont renvoyés à ce service et résumés périodiquement pour les besoins du CNCEE.

Par exemple, s'il était établi que des images d'abus pédosexuels étaient hébergées sur un site internet aux États-Unis, le signalement serait renvoyé à Cybertipline, qui en ferait l'analyse et le renverrait à l'instance policière compétente aux États-Unis conformément à ses politiques.

CYBERAIDE.CA EST MEMBRE D'INHOPE, UN RÉSEAU INTERNATIONAL DE CENTRALES DE SIGNALEMENT INTERNET. À ce titre, Cyberaide.ca participe à la mise en commun des expertises avec les autres centrales membres et à l'établissement de bonnes pratiques pour la réception et le traitement des signalements. À l'heure actuelle, 29 pays sont desservis par une centrale membre d'INHOPE. Pour être admise au sein d'INHOPE, une centrale de signalement doit se soumettre à un processus détaillé.

3 Lorsqu'il est établi que qu'un incident relatif à un site internet est survenu à l'extérieur du Canada, dans un pays non desservi par une centrale d'INHOPE, le signalement est renvoyé au CNCEE. Le CNCEE se met alors en relation avec ses partenaires policiers internationaux afin que le signalement soit renvoyé aux bonnes instances ou fasse l'objet d'une enquête.

Par exemple, dans le cas d'un site pédopornographique localisé au Panama, le signalement serait renvoyé au CNCEE, qui se mettrait en relation avec la police panaméenne ou Interpol, selon le cas.

Les signalements du public à Cyberaide.ca ont mené à 44 arrestations policières entre le 26 septembre 2002 et le 31 mars 2009. Au moins 21 enfants en situation d'abus ont été pris en charge.

³¹ Cyberaide.ca n'est pas en mesure de poser des diagnostics cliniques. Ce type d'incident se rapporte à des activités qui, aux yeux du public, pourraient présenter un caractère pédophile.

Dans bien des cas, les signalements d'incidents potentiellement illégaux sont renvoyés à un seul corps policier ou à une seule centrale d'INHOPE. Toutefois, vu la dimension internationale d'Internet et la complexité de certains crimes, certains signalements sont transmis à plusieurs instances. Par exemple, dans une affaire de cyberprédation, s'il était établi que le suspect se trouvait vraisemblablement à Edmonton, et la victime, à Fredericton, le signalement serait renvoyé aux corps policiers des deux villes pour leur permettre de collaborer dans l'obtention des éléments de preuve. **Sur les 46 331 incidents, 22 500 (48,6 %) ont été jugés potentiellement illégaux et signalés à au moins un corps policier ou centrale d'INHOPE.**

Vu la dimension internationale d'Internet et la nature parfois complexe des crimes qui sont commis, il arrive qu'un même signalement soit renvoyé à plusieurs instances.

EXEMPLE DE CAS

En Australie, un père inquiet fait un signalement à Cyberaide.ca après avoir découvert que sa fille de 9 ans communiquait par Internet avec un homme adulte. Quelques mois plus tard, Cyberaide.ca reçoit du Texas un deuxième signalement d'un parent inquiet que sa fille également âgée de 9 ans communique elle aussi par Internet avec un homme adulte. Comme les adresses courriel sont identiques dans les deux cas, les signalements sont renvoyés au CNCEE, car il n'est pas possible d'établir avec précision la localisation du suspect. Le CNCEE, qui détenait déjà des renseignements sur cinq autres victimes associées au même suspect, recoupe l'information avec les renseignements transmis par Cyberaide.ca. Ayant localisé le suspect à Toronto, le CNCEE renvoie le dossier à la Police de Toronto. Au terme d'une opération clandestine, la Police de Toronto inculpe un suspect sous deux chefs de leurre d'un enfant de moins de 14 ans et des chefs d'incitation à des contacts sexuels, d'obtention de pornographie juvénile, de possession de pornographie juvénile et d'exhibitionnisme.

48,6 % DES INCIDENTS FONT L'OBJET D'UN RENVOI À LA POLICE OU À UNE CENTRALE PARTENAIRE À L'ÉTRANGER.

RÉFÉRENCES

Baartz, D. (2008). *Australians, the Internet and technology-enabled child sex abuse: a statistical profile*. Canberra, Australie : Australian Federal Police.

Bourke, M. L. et Hernandez, A. E. (2009). The 'Butner Study' redux: A report of the incidence of hands-on child victimization by child pornography offenders. *Journal of Family Violence*, 24 (3), 183-191.

Burke, A., Sowerbutts, S., Blundell, B. et Sherry, M. (2002). Child Pornography and the Internet: Policing and Treatment Issues. *Psychiatry, Psychology and Law*, 9(1), 79-4.

Candice, K. (2004). From Fantasy to Reality: The link between viewing child pornography and molesting children. *American Prosecutors Research Institute- Child Sexual Exploitation Update*, 1 (3).

Carnegie Mellon. *Children, Pornography, and the Internet*, [En ligne]. <http://www.mysecurecyberspace.com/articles/statistics-trends/children-pornography-and-the-internet.html> (page consultée le 18 juillet 2008)

Child porn among fastest growing Internet businesses (18 août 2005). *National Center for Missing and Exploited Children*, [En ligne]. http://www.ncmec.org/missingkids/servlet/NewsEventServlet?LanguageCountry=en_US&PagelD=2064 (page consultée le 10 mai 2008)

Code criminel, L.R.C. 1985, c. 46, art. 163(1).

Cooper, S. W. (2005). Medical Analysis of Child Pornography. Dans Cooper, S.W., Estes, R.J., Giardino, A.P., Kellogg, N.D. et Vieth, V.I. (codirecteurs), *Medical, legal, & social science aspects of child sexual exploitation: a comprehensive review of pornography, prostitution, and internet crimes* (p. 213-242). St. Louis, Missouri : G.W. Medical Publishing, Inc.

Ellerby, L. (2008). *Commit to Kids: child sexual abuse training video*. Winnipeg : Centre canadien de protection de l'enfance inc.

Elliot, I. A. et Beech, A. R. (2009). Understanding online child pornography use: applying sexual offence theory to Internet offenders. *Aggression and Violent Behaviour*, 14 (3), 180-193.

Finkelhor, D. et Ormrod R. (2004). Child Pornography Patterns from the NIBRS. *Juvenile Justice Bulletin*. Washington, D.C.: US Department of Justice and Juvenile Delinquency Prevention.

Hanson, R. K. et Babchishin, K. M. (2009). *How should we advance our knowledge of risk assessment for Internet sexual offenders?* Ottawa : Sécurité publique Canada.

Lanning, K. V. (1992). *Child sex rings: a behavioral analysis for criminal justice professionals handling cases of child sexual exploitation*. 2^e édition. Alexandria, Virginie : National Center for Missing and Exploited Children.

Feller, C. (8 septembre 2009). *Relationship of Abuser to Child*. Présentation PowerPoint du National Centre for Missing and Exploited Children. Alexandria, Virginie.

Protecting the children: the ETA joins the fight against child pornography. (Avril 2007). *Transaction Trends*, [En ligne]. http://www.missingkids.com/en_US/documents/TransactionTrendsFCACPArticle.pdf (page consultée le 10 mai 2008)

Quayle, E., Lars, L. et Palmer T. (2008). Child pornography and sexual exploitation of children online: a contribution ECPAT International to the World Congress III against Sexual Exploitation of Children and Adolescents. Bangkok, Thaïlande: ECPAT International.

Rabun, J. B. (1984). *Statement before the Senate Subcommittee on Juvenile Justice*. Alexandria, Virginie : 94^e congrès du National Center for Missing and Exploited Children.

Ropelato, J. (2007). *Internet pornography statistics*, [En ligne]. <http://internet-filterreview.toptenreviews.com/internet-pornography-statistics.html> (page consultée le 5 avril 2008)

Salter, A. C. (2004). *Predators: pedophiles, rapists, and other sex offenders*. New-York : Basic Books.

Statistique Canada. (12 juin 2008). Enquête canadienne sur l'utilisation d'Internet. *Le Quotidien*, [En ligne]. <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/080612/dq080612b-fra.htm> (page consultée le 12 décembre 2008)

Taylor, M. (2002). *The nature and dimensions of child pornography on the Internet*, [En ligne]. http://www.ipce.info/library_3/files/nat_dims_kp.htm

Taylor, M., Holland, G., et Quayle, E. (2001). Typology of paedophile picture collections. *The Police Journal*, 74 (2), 97-107.

Taylor, M. et Quayle, E. (2002). *The use of pictures and picture collections of child sexual exploitation in the identification and location of child victims*. Rapport préparé pour le ministère de la Justice du Canada. Ottawa, Ontario.

Top-level domain. (2009). *Wikipedia*, [En ligne]. <http://en.wikipedia.org/wiki/TLD> (page consultée le 5 août 2008)

Wolak, J., Finkelhor, D. et Mitchell, K. J. (2005). *Child-pornography possessors arrested in Internet-related crimes: findings from the National Juvenile Online Victimization Study*. Alexandria, Virginie : National Center for Missing and Exploited Children.

Wortley, R. et Smallbone, S. (2006). Child pornography on the Internet. *Centre for Problem Oriented Policing Problem Specific Guides Series*, 14, [En ligne]. <http://www.popcenter.org/problems/pdfs/ChildPorn.pdf> (page consultée le 3 août 2009).

Wyre, R. (15 mars 2001). Cause & effect. Message publié au <http://www.communitycare.co.uk/Articles/2001/03/15/30218/cause-effect.html>





protegeonsnosenfants.ca